

3^{ème} séminaire national des Observatoires de BIODIVERSITÉ

Quelle place pour les observatoires
de la biodiversité dans la
gouvernance des territoires ?

ACTES DU SÉMINAIRE

21 et 22 octobre 2014

Palais des congrès de Rochefort(17)

www.seminaire-onb.observatoire-environnement.org

Organisateurs



IORE
Observatoire Régional
de l'Environnement
Poitou-Charentes

Avec le soutien financier de



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Les actions de l'ORE sont financées par



Avec la participation de :
L'Europe, l'Etat, les Agences de l'eau
Loire-Bretagne et Adour-Garonne,
la région Aquitaine, les Conseils
généraux de la Gironde, de la Vienne
et des Deux-Sèvres

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....1

Catherine Tromas, Présidente de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes

Laurence Marcillaud, Conseillère régionale de Poitou-Charentes, Vice-présidente – commission biodiversité – eau – littoral, en charge de la biodiversité

SESSION 1 : LE PANORAMA DES OBSERVATOIRES EN 20144

Le réseau – Etat des lieux des observatoires en France.....5

Les observatoires territoriaux de la biodiversité en France : Bref état des lieux.....5

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Les témoignages d'observatoires à différents stades de mise en œuvre.....6

L'observatoire de la biodiversité en Provence-Alpes côte d'Azur, un nouvel outil pour le territoire..6

Corinne Dragone, Chargée de projet « Observatoire régional de la biodiversité » – Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA)

Un observatoire au cœur de l'action des Marais atlantiques : Le Forum des Marais Atlantiques...9

Fabien Blanchet, Chargé de mission – Forum des marais atlantiques

L'observatoire national de la biodiversité : développer des indicateurs du local à l'international .12

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Les témoignages d'observatoires étrangers : l'expérience marocaine14

Le témoignage d'un observatoire étranger : l'expérience marocaine de la région de Tanger-Tétouan..... 14

Khalid R Tamsamani, Directeur de l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tanger-Tétouan

Le témoignage d'un observatoire étranger : l'expérience marocaine de la région de Tadla-Azilal ...16

Hicham El Yousfi, Chargé de mission de l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tadla-Azilal

SESSION 2 : L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE DES OBSERVATOIRES.....19

Le SINP, démarche structurante pour l'accès aux données – état d'avancement20

Capucine Crosnier, Adjointe au chef de bureau de la connaissance et de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

L'environnement des observatoires : actualités internationales, nationales et territoriales : La convention sur la diversité biologique21

Christian Le Coz, Sous-Directeur de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux – MEDDE- Direction de l'eau et de la biodiversité



SESSION 3 : LE RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRE.....24

Transposer localement les indicateurs nationaux : les écueils du changement d'échelle25

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Les ateliers techniques et stratégiques27

Atelier n° 1 : Nature des produits et services de connaissance ou d'accompagnement27

Animation : Maxime Kayadjanian, Responsable du pôle « Observatoire » – Natureparif,

Témoignage : Stéphanie Kaempf, Coordonnatrice de projet – Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

Rapportage : Sofière Bouiffror, Responsable de l'unité « Politique de la Nature, des Sites et des Paysages » – DREAL Picardie

Atelier n° 2 : Modalités de travail technique et scientifique en réseau32

Animation : Rose-Line Preud'Homme, Chargée de mission & référente scientifique de l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB) – Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Témoignage : Grégory Caze, Directeur scientifique – Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Rapportage : François Siorat, Chef de projet de l'observatoire du patrimoine naturel – Bretagne environnement

Atelier n° 3 : Accès à un suivi cohérent de la biodiversité multi-échelle ; Enjeu de la restitution locale : réflexion autour du Portrait de la biodiversité communale40

Animation : Christian Pérennou, Chef de projet – Tour du Valat

Témoignage : Valérie Moral, Chargée de mission « collectivités territoriales et biodiversité » – UICN France et Marianne Linarès, Chargée de projet « indicateurs biodiversité pour les collectivités territoriales » – UICN France

Rapportage : Pierre Zagatti, Directeur de recherche – INRA Versailles

Atelier n° 4 : Transparence de la gouvernance & participation ; Mobilisation et pérennisation des moyens nécessaires ; Partenariats44

Animation : Lou Dengreville, Responsable de la cellule – Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais

Témoignage : Marie Barneix, Chef de projet – Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)

Atelier n° 5 : Ouverture et valorisation de l'accès libre aux données47

Animation : Karine Moreno, Chef de projet – Observatoire de la biodiversité de Haute Normandie

Témoignage : Grégoire Mages, Chargé de mission « Observatoire de l'open data » – Décider ensemble

Rapportage : Marion Brosseau – Chargée de mission – Observatoire régional de la biodiversité à l'Institut régional du développement durable



Synthèse des ateliers stratégiques : Quelle place des observatoires dans la gouvernance des territoires52

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Projection-débat « Marais poitevin, le patrimoine naturel et son observatoire »57

Dominique Giret, Directeur technique – Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Alain Texier, Responsable de l'observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin – Parc Naturel Régional du Marais poitevin

SESSION 4 : LE RÔLE DES OBSERVATOIRES SUR LES TERRITOIRES.....61

Propos sur les enjeux de connaissance de la biodiversité dans les territoires62

Denis Clément, Membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable – MEDDE-CGEDD, Président du comité national de l'ONB

Une tribune libre à un grand témoin élu : regard sur les mutations actuelles de l'organisation des politiques de biodiversité, quel diagnostic pour les territoires ?64

Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres

Un observatoire pourquoi ? 3 réflexions croisées « 1 élu – 1 animateur d'observatoire »66

Regard 1 : Un observatoire lieu de la mise en réseau des acteurs

Catherine Tromas, Présidente de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes

Laurence Marcillaud, Conseillère régionale de Poitou-Charentes, Vice-présidente – commission biodiversité – eau – littoral, en charge de la biodiversité

Regard 2 : Un observatoire sur mesure pour son territoire

Gaëlle Stotzenbach, Chef du service des politiques environnementales et de la biodiversité en charge de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) – Conseil général de Seine-Saint-Denis

Sophie Bringuy, Conseillère régionale des Pays de la Loire, Vice Présidente de la Commission aménagement du territoire et environnement.

Regard 3 : Articuler les observatoires aux différentes échelles

Jean-Baptiste Bonin, Administrateur de l'Union Nationales des CPIE, Coordinateur du CPIE Marennes-Oléron

SESSION 5 : LE RÔLE DES OBSERVATOIRES SUR LES TERRITOIRES.....72

Les enjeux de connaissance et d'appropriation autour des trames vertes et bleues (TVB) et des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)73

Romuald LORIDAN, Chargé de mission « Trame verte et bleue » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Romain SORDELLO, Chef de projet « Trame verte et bleue » – MNHN



TABLE RONDE : Comment les observatoires peuvent aider à la prise en compte de la biodiversité dans le déploiement des trames vertes et bleues (TVB) et des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)?78

Animation : Alain Bougrain Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Participation : Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres

Participation : Jean-Luc AIGOIN, Représentant de l'Association Les Eco Maires ; Maire de Saint-Jean-de-Serres (30)

Participation : Laurence Marcillaud, Vice-présidente de la commission Biodiversité - Eau - Littoral du Conseil Régional Poitou-Charentes

Participation : Eric Gautier, Président du Conseil général des Deux-Sèvres

Participation : Dominique Chevillon, Président de la commission environnement, Comité Économique Social et Environnemental Poitou-Charentes

Participation : Alain Vérot, Chef de division Nature Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes

Participation : Patricia Busserolle, Directrice du Conservatoire des espaces naturels Poitou-Charentes

Participation : Alain Persuy, Chargé de mission environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes

SESSION 6 : CLÔTURE80

Jean-Marc Michel, Directeur Général des Services du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Jean-François Macaire, Président de la Région Poitou-Charentes



AVANT-PROPOS



Catherine Tromas, Présidente de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes



Laurence Marcillaud, Conseillère régionale de Poitou-Charentes, Vice-présidente – commission biodiversité – eau – littoral, en charge de la biodiversité

Ce séminaire des observatoires de biodiversité se trouve être le troisième : 2010, 2012 et maintenant 2014. Petit à petit, avec l'émergence des observatoires, un réseau se constitue et se réunit, si possible, tous les deux ans. L'observatoire Régional de l'Environnement de Poitou-Charentes (ORE) prend la suite du Conservatoire Botanique de Bailleul qui avait organisé le séminaire en 2012.

L'ORE a été créé il y a maintenant une vingtaine d'années dans le cadre du contrat de plan État-Région. Depuis une dizaine d'années, il est également porté par les acteurs régionaux de l'environnement et particulièrement, le milieu associatif qui en assure la Présidence.

L'ORE traite de l'ensemble des sujets de l'environnement, mais deux priorités correspondant à des enjeux régionaux, lui ont été donnés : l'eau et la biodiversité. Dans ces domaines, l'ORE a développé des actions spécifiques pour mettre en réseau les acteurs, l'expertise et les données afin de remplir ses missions. Nous avons d'abord commencé par l'eau au début des années 2000. Il y a une dizaine d'années, nous avons engagé une démarche analogue dans le domaine de la biodiversité en créant le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (le RPAPN). Cette démarche a permis de fédérer les producteurs de données et les experts pour rendre accessibles leurs connaissances, tant dans une fonction de sensibilisation que dans une fonction d'aide à la décision. A partir de 2011, nous avons développé un partenariat avec le Conseil Général de la

Gironde. Nous mutualisons nos démarches et nos outils dans une collaboration inter régionale gagnante. Aujourd'hui, l'ORE anime donc deux observatoires de la biodiversité :

→ Le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel en Poitou-Charentes ;

→ Le Réseau de la Biodiversité et des Paysages en Gironde.

Ces deux réseaux fédèrent les acteurs autour d'objectifs communs, mutualisent des outils, mais pour répondre à des enjeux qui peuvent être spécifiques aux territoires.

Dans le fonctionnement de ces observatoires, nous nous posons, en permanence la question de l'utilité sociale de ces outils. L'accès aux données n'est pas une fin en soi. La création et le renseignement d'indicateurs n'ont d'intérêt que s'ils servent à prendre des décisions.

Voilà pourquoi, le thème de ce séminaire est si important. Dans le contexte actuel, où l'économie a tendance à mettre au second plan des sujets comme celui de la préservation de la biodiversité, il nous faut être efficace pour faire comprendre l'importance du sujet :

« Quelle place pour les observatoires de la biodiversité dans la gouvernance des territoires ? »

Il nous faut trouver les bons outils, les services utiles aux territoires.

Bien que n'étant pas habitué à organiser ce genre de manifestation, l'ORE a préparé ce séminaire, en lien étroit avec Luc Mauchamp, chef de projet de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB). Il est évident que l'ONB a un rôle important à jouer dans l'animation du réseau des observatoires. Nous nous félicitons que le Ministère de l'écologie s'implique ainsi dans une fonction d'animation et facilite la mise en réseau des observatoires.

Nous partageons tous l'idée que l'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur. Un enjeu majeur, mais qui est sans doute moins bien appréhendé par les citoyens et les décideurs que celui du changement climatique par exemple. Dans ce contexte, nos observatoires sont les maillons d'une chaîne nécessaires à la prise de conscience d'un sujet complexe.



INTRODUCTION

Face à l'enjeu majeur que constitue la préservation de la biodiversité, un grand nombre de territoires (régions, départements et territoires d'outre-mer principalement) se sont dotés d'un observatoire de la biodiversité. En 2009, l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), mis en place conformément à l'un des engagements du Grenelle de l'environnement, a incité ces observatoires à se rencontrer et à étudier les moyens de mieux travailler ensemble dans une perspective de répondre, également, aux enjeux nationaux et internationaux.

Un premier séminaire en octobre 2010 (La Défense-92) et un deuxième en février 2012 (Bailleul-59) ont permis de confronter les expériences et d'accroître les liens entre observatoires d'une part, et avec l'Observatoire National d'autre part. Le premier séminaire a privilégié la mise à niveau des acteurs en terme de sémantique, le second s'est plus attaché aux rapprochements techniques et fonctionnels. Un réseau national des observatoires de la biodiversité a été mis en place en 2012, actuellement animé par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère en charge de l'écologie, au titre de l'ONB.

Le 3ème séminaire des observatoires de biodiversité s'est déroulé les 21 et 22 octobre 2014, à Rochefort (17). Organisé par l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes (ORE), en partenariat avec l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) et avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), ce séminaire s'est intéressé à la place des observatoires de la biodiversité dans la gouvernance des territoires. Les participants se sont plus particulièrement penchés sur le rôle des observatoires de la biodiversité dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). La ville de Rochefort, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Forum des marais atlantiques étaient partenaires de l'événement.

Le séminaire s'est déroulé suivant 6 sessions thématiques :

- **Session 1** : Quel panorama en 2014 des observatoires (créations, organisations, systèmes d'information mis en place...) et de leurs productions (indicateurs, publications, manifestations...)?
- **Session 2** : Quelle évolution du contexte de ces observatoires : actualités des politiques publiques en matière de biodiversité et d'organisation des territoires, contexte international (IPBES, Conférence Climat, CDB...)?
- **Session 3** : Quelles activités engagées ou envisagées par le réseau national des observatoires, pour quels besoins potentiels d'accompagnement des acteurs des territoires?
- **Session 4** : Quels partenariats tisser par les observatoires pour être utiles aux territoires aux différentes échelles?
- **Session 5** : Comment les observatoires peuvent aider à la prise en compte de la biodiversité dans le déploiement des Trames Vertes et Bleues et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique?
- **Session 6** : Quelle stratégie globale et locale de collaboration entre le réseau des observatoires de biodiversité, ses membres et les décideurs pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue?



SESSION 1

SESSION 1 : LE PANORAMA DES OBSERVATOIRE EN 2014

La première session du séminaire a permis de faire un état des lieux des observatoires de la biodiversité en France. En effet, de nombreux observatoires existent à diverses échelles : outre-mer, parc naturel régional, région, département...

Ces initiatives variées sont issues de besoins identifiés mais leur mise en œuvre a fluctué selon les opportunités et moyens disponibles.

Dans un second temps, plusieurs intervenants ont apporté des témoignages sur leurs observatoires et leurs différents stades de mise en œuvre.

Tout d'abord, l'**observatoire de la biodiversité de Provence Alpes Côte d'Azur** qui est un nouvel outil pour le territoire. Actuellement en phase de déploiement, cet observatoire est un outil partenarial en lien avec les principaux producteurs de données naturelles en PACA et en lien avec la plate forme de données naturelles de la DREAL PACA.

A ensuite été présenté un observatoire au cœur de l'action des Marais atlantiques : le **Forum des Marais Atlantiques**. Cet observatoire a la particularité de cibler ses actions sur la thématique des zones humides.

Enfin, les activités de l'**observatoire national de la biodiversité** ont été évoquées qu'elles soient locales ou internationales.

Dans un dernier temps, deux expériences étrangères ont été présentées via les témoignages d'**observatoires marocains**. En 2009, une convention cadre pour la préservation de l'environnement a été signée entre le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'intérieur et 16 régions du Maroc. Cette convention a entre autres entraîné la création d'observatoires de la biodiversité.

Les **observatoires de la région de Tanger-Tétouan et de la région de Tadla-Azilal** visent l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel et sur les effets de l'homme sur les ressources. Ces deux régions possèdent un patrimoine naturel remarquable avec la présence de Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques (SIBE), sites RAMSAR, Réserve de la Biosphère Intercontinentale Méditerranéenne (RBIM) reconnue par l'UNESCO, label Global Geopark de l'UNESCO...



LE RÉSEAU – ETAT DES LIEUX DES OBSERVATOIRES EN FRANCE

LES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DE LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE : BREF ÉTAT DES LIEUX

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE -
Direction de l'eau et de la biodiversité



Le Comité national de l'ONB a validé le lien avec les territoires comme un axe prioritaire de l'action de l'ONB.

Dans le prolongement du premier séminaire national des observatoires qu'il avait organisé en 2010, l'ONB a proposé la mise en place d'un groupe de travail (GT) dédié de l'ONB, constitué ensuite en réseau national des observatoires de la biodiversité afin de favoriser l'échange d'information et d'expérience. L'ONB a été chargé par les observatoires de la biodiversité de l'animer. L'action conduite s'organise autour :

- de séminaires nationaux biennaux : 2010, 2012, **le troisième les 21 et 22 octobre 2014** ;
- de l'installation du réseau le 17 octobre 2012, sous animation ONB ;
- d'une réunion annuelle plénière, la prochaine le 19 mars 2015 ;
- de réunions intercalaires possibles sur des sujets précis ; 1 en juin 2013, la prochaine avec les DREAL le 18 mars 2015.

Les travaux du réseau portent sur :

- la sémantique et les définitions relatives aux observatoires et aux indicateurs ;
- la mise en place d'un annuaire dynamique des observatoires sur NatureFrance ;
- la production des valeurs régionales des indicateurs nationaux de l'ONB ;
- un appui méthodologique aux travaux des observatoires par l'ONB sur demande ;
- une réflexion stratégique commune sur le rôle et le positionnement des observatoires par rapport aux besoins des acteurs et de la société.

Une quarantaine d'observatoires sont actuellement identifiés, au périmètre territorial variable : France, région, département, commune. Leur niveau d'avancement est très variable, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la structure opérationnelle.

L'enjeu majeur des observatoires est de réussir le pari de la crédibilité et de la rigueur méthodologique : gouvernance et neutralité, utilité des productions... Le travail nécessaire dépasse bien souvent les capacités disponibles et la mutualisation des moyens entre observatoires constitue sans doute l'une des perspectives de progrès les plus prometteuses pour accroître les capacités d'action de chaque observatoire sur son périmètre.

Contact :

Structure : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Intervenant : Luc Mauchamp, Chef de projet Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Mail : Luc.Mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

[Téléchargement du diaporama](#)

LES TÉMOIGNAGES D'OBSERVATOIRES À DIFFÉRENTS STADES DE MISE EN ŒUVRE

L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ EN PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR, UN NOUVEL OUTIL POUR LE TERRITOIRE

Corinne Dragone, Chargée de projet « Observatoire régional de la biodiversité » – Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA)



Fin 2010, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé en faveur d'une **stratégie globale pour la biodiversité**. Dans ce cadre, il a confié à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'éco-développement, syndicat mixte regroupant le Conseil régional et cinq Conseils généraux, la mise en place et l'animation d'un observatoire régional de la biodiversité.

La **phase de préfiguration** en 2011 fût consacrée à définir ce futur outil en région (objectif, mission, public cible, périmètre) en collaboration avec les parties prenantes (Région, services de l'État) et à associer les acteurs régionaux à sa construction. L'organisation d'une journée d'informations et d'échanges a permis d'associer l'ensemble de ces acteurs à la co-construction de cet outil et de recueillir leurs attentes et leurs besoins.

L'année 2012 a permis de valider collectivement l'objectif général de l'observatoire, sa déclinaison en missions et de définir, dans le cadre d'une méthode participative, le cadre d'analyse pour le suivi de l'état et de l'évolution de la biodiversité en région. L'observatoire de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été conçu comme un **outil partenarial** afin d'analyser et de mettre à disposition de l'information fiable sur l'état et l'évolution de la biodiversité en région au service d'une amélioration des politiques publiques. Cet objectif général se décline en 6 missions, 4 thèmes d'études et un jeu d'indicateurs.

Il est en lien avec **les principaux producteurs d'informations régionales sur la biodiversité** et la plate-forme des données naturalistes publiques (SILENE) et **s'articule avec les politiques et stratégies** en cours ayant trait à la biodiversité et aux continuités écologiques (stratégie globale pour la biodiversité et schéma régional de cohérence écologique).

La **gouvernance** de l'observatoire a été construite dès l'origine afin de pouvoir organiser la réflexion et la prise de décision en associant les différents acteurs impliqués.

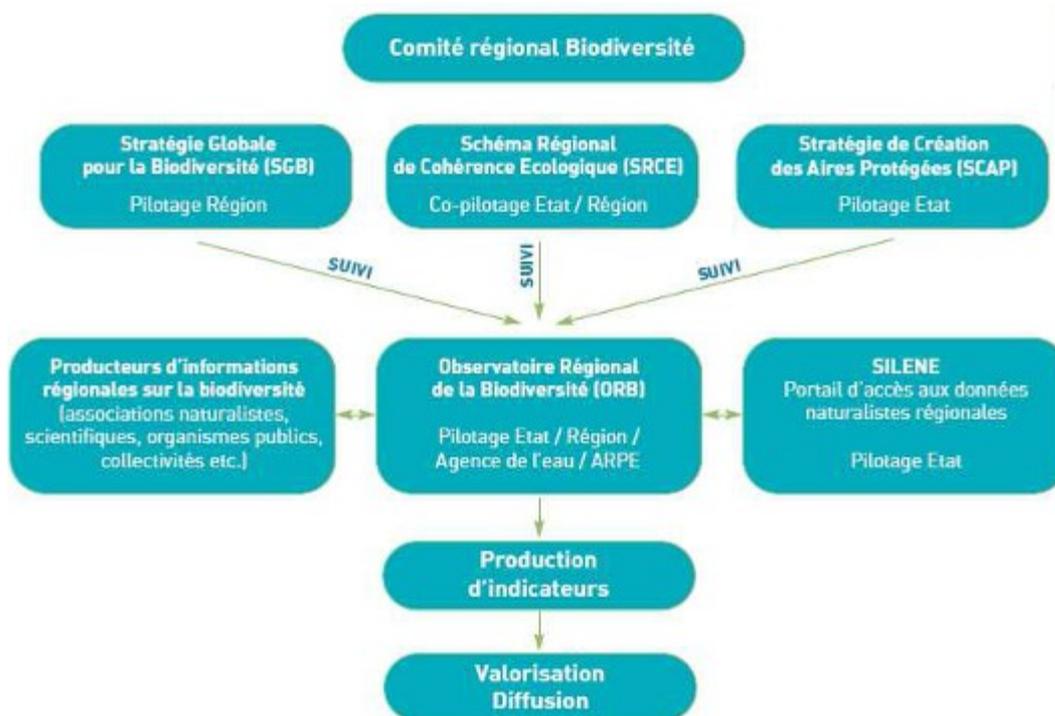
Elle se structure autour :

- Du comité régional de la biodiversité, outil de concertation pour le suivi de l'ensemble des démarches en faveur de la biodiversité à l'échelle régionale (SCB, SRCE, SCAP...);
- D'un comité de pilotage (Région, DREAL, Agence de l'eau et Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement) qui fixe les orientations stratégiques, valide le programme d'activité annuel, le budget de fonctionnement et les productions de l'observatoire ;

- D'une cellule de coordination (Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement) chargée de l'animation de l'observatoire régional de la biodiversité et de la mise en place des outils de communication ;
- D'un comité scientifique et technique qui participe à l'élaboration du contenu de l'observatoire, d'indicateurs de suivi de la biodiversité régionale et propose au comité de pilotage un programme d'activité annuel.

Il est composé de différents acteurs de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur (collectivités, établissements publics, acteurs de la préservation de la nature, organismes de recherche, universités et experts). Deux membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) participent à ce comité.

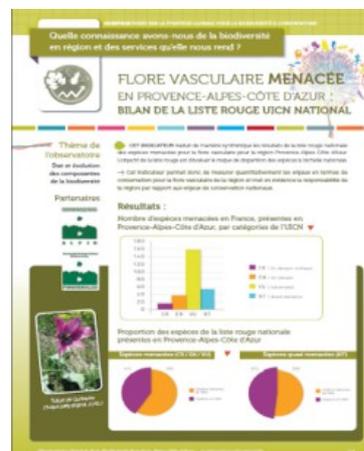
L'ensemble des membres du comité de pilotage et du comité technique et scientifique est fédéré au sein de la **Charte des partenaires de l'observatoire régional de la biodiversité**.



Afin que le public ciblé par l'observatoire régional de la biodiversité (élus locaux, collectivités, services de l'État impliqués dans les choix de leur développement territorial) puisse se saisir de l'information produite par l'observatoire et ses partenaires, une **communication adaptée** auprès d'eux a été mise en place afin de synthétiser de manière « communicante » les connaissances scientifiques et techniques et par la même de susciter leur intérêt.

Différents **outils** ont ainsi été mis en œuvre :

- Synthèse sur l'état des lieux de la biodiversité régionale ;
- Annuaire des acteurs de la biodiversité en région ;
- Site Internet : www.observatoire-biodiversite-paca.org ;
- Fiches indicateurs.



A ces éléments récurrents, d'autres outils seront déployés en 2015 :

- Dossiers thématiques ;
- Fiches espèces emblématiques ;
- Veille Internet Biodiversité ;
- Base de données des suivis faunistiques en région.

L'organisation de **journées événementielles** : les Rencontres de l'observatoire régional de la biodiversité complète ce dispositif et permet de convier l'ensemble des acteurs régionaux à un temps d'informations et d'échanges autour de productions de l'observatoire.

La dimension partenariale forte, l'articulation avec les stratégies et politiques en cours sur la biodiversité en région et la mise en œuvre d'outils de communication adaptés ont permis d'assurer le déploiement de l'observatoire régional de la biodiversité sur le territoire régional en suscitant l'intérêt et de fortes attentes des acteurs en région. La mise à disposition de moyens financiers (lié en particulier à l'obtention de fonds européens FEDER) a permis également de mener à bien les étapes de préfiguration et de déploiement.

L'absence de moyen humain supplémentaire, la réduction des moyens financiers et les limites potentielles du travail partenarial seront des freins à surmonter pour l'avenir. Néanmoins, l'observatoire de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur doit pouvoir maintenir son activité et fonctionner « en routine ».

Contact :

Structure : Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenant : Corinne Dragone, chargée de projet Observatoire régional de la biodiversité

Mail : c.dragone@arpe-paca.org

[Téléchargement du diaporama](#)

UN OBSERVATOIRE AU CŒUR DE L'ACTION DES MARAIS ATLANTIQUES : LE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Fabien Blanchet, Chargé de mission – Forum des marais atlantiques



Le Forum des Marais Atlantiques est né dans les années 90 de l'idée partagée par ses fondateurs, qu'un espace de médiation est nécessaire afin de faciliter la gestion durable des zones humides, de dépasser les ancestraux conflits d'usages encore trop fréquents sur ces territoires façonnés de la main de l'homme depuis des millénaires et de concilier les activités humaines avec une bonne gestion de l'eau, en qualité comme en quantité.

Pour remplir ces objectifs, le Forum des Marais Atlantiques agit dans trois directions essentielles, avec une approche multidisciplinaire :

- l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les zones humides ;
- l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets ;
- l'animation du réseau et de la communauté que constituent les acteurs publics et privés de ces territoires.

Les membres fondateurs sont la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime, la Ville de Rochefort, l'Union des Marais de Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime. Depuis 2004, on compte également en tant que membre la Région Aquitaine et le Département de la Gironde en 2005. Les partenaires financiers sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Pays de la Loire, le département du Finistère,...

Le « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides »

Pour mener à bien une de ces missions d'assistance et de valorisation de l'information, le Forum des Marais Atlantiques a mis en œuvre le « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides », réseau qui n'est pas à proprement parler un observatoire mais plutôt un dispositif pour la compilation de données sur les zones humides (partenaire technique : Observatoire Régional de l'Environnement en Poitou-Charentes). Ce Réseau rassemble les partenaires œuvrant à la valorisation collective des connaissances sur les zones humides sur les bassins hydrographiques des façades de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Sous l'égide du Conseil régional de Poitou-Charentes et des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, le Forum des Marais Atlantiques anime depuis 2009 le « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides », plate-forme de mutualisation de la connaissance cartographique sur les zones humides se traduisant par la mise à disposition de trois outils :

- un outil cartographique de visualisation des périmètres de zones humides et des données thématiques associées : www.sig.reseau-zones-humides.org ;



- un outil d'analyse et de présentation synthétique de l'information sur les zones humides (seuil de 60 hectares minimum) - « ma zone humide » : www.mazonehumide.org ;

Ma zone humide Version Bêta

Sélectionner votre zone humide
Ex. Seudre, Arnoix, ... Envoyer

Accéder

Vous avez connaissance de zones humides non présentes dans l'.

"Ma zone humide" vous propose un petit zoom sur le territoire de votre choix.

Les zones humides sont des écosystèmes complexes : c'est pourquoi "ma zone humide" synthétise les informations géographiques mutualisées dans le cadre du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides - RPZDH, notamment sur les thématiques suivantes :

Eau, Patrimoine naturel, Outil de gestion et planification, Espace d'acquisition et de gestion, Acteurs en zone humide, ...

Exemples avec le Marais Audouartois le Marais de Sarcy le Grand le Marais Breton le Marais de Broaix, ...

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides vous permet de consulter les données cartographiques mises à disposition par les partenaires du réseau sans prétention d'exhaustivité et n'est en aucun cas un outil réglementaire.

Un remerciement tout particulier aux membres et partenaires du réseau.

A noter que :

- seules les zones humides de plus de 60 ha sont accessibles via cette interface de recherche - les autres sont accessibles depuis l'interface de cartographie après affichage de la couche "zone humide" - [cliquez ici](#) ;
- certaines couches d'informations géographiques seront affichées selon des critères d'échelle fixés par les producteurs

[Pour nous contacter](#)

Copyright © FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES 2014
Accueil Forum des Marais Atlantiques Cartographie Interactrice Géosource Mentions légales
Partenariat technique: Observatoire Régional de l'Environnement

- un outil de catalogage des données géographiques : <http://www.geosource.forum-marais-atl.com/geosource>

Cartographie Géosource - Mieux voir les zones humides

Recherche sur l'interface Cartographie de Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides

Consultez les informations géographiques selon les informations IGN, INPN et INPPE et/ou avec le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides.

Vous pouvez également consulter l'interface de cartographie "Ma zone humide".

environnement

Dans le cadre d'objectifs de gestion et de préservation des zones humides, il est indispensable de disposer d'une bonne connaissance des écosystèmes mais surtout de partager ces connaissances avec tous les publics concernés : les acteurs du réseau sont soucieux de la valorisation des savoirs.

Les organismes trouvent un intérêt certain à ce réseau comme en atteste le nombre croissant de membres (signataires de la charte) et de partenaires (non signataires de la charte) : plus de 220 membres et partenaires à ce jour (octobre 2014). En effet, via le réseau, le Forum des Marais Atlantiques effectue un travail de fond sur les données si



nécessaire : corrections géométriques, uniformisation des informations attributaires,... pour ensuite valoriser les données diffusées à l'aide de l'interface de cartographie. L'objectif majeur est la mutualisation des données à une échelle pertinente pour les acteurs des territoires notamment pour la localisation des zones humides ordinaires ou extraordinaires, dans un système complémentaire et en interopérabilité avec d'autres outils, à savoir :

- Les outils nationaux notamment le Système d'information sur l'eau (masses d'eau, réseau de mesures,...) et le Système d'information nature et paysage (données sur la biodiversité,...) ;
- Les outils régionaux ou départementaux, notamment les plateformes régionales telles que le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel en Poitou-Charentes, Géobretagne, Géopal (en Pays-de-la-Loire), GéoVendée, le Réseau biodiversité Gironde,... ;
- Les outils de bassins et locaux à l'image des SAGE, des PNR, de l'Association pour la valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides,...

Les internautes disposent d'une interface cartographique où ils peuvent se déplacer sur la carte, zoomer, afficher une ou plusieurs informations partagées (soit en local, soit à distance) et interroger la donnée souhaitée afin d'avoir des informations précises sur le nom, la surface, le type de milieu, le nom du producteur, son logo, son site Internet,... La donnée centrale « zones humides » : avec plus de 150 données géographiques sur les thèmes tels que les données administratives, les cours d'eau, les masses d'eau, les zonages environnementaux, les outils de gestion (SAGE), les outils d'acquisition (Conservatoires, Espaces Naturels Sensibles, espaces cynégétiques,...), les acteurs de l'eau (syndicats de marais, syndicats de bassins,...), la cartographie des zones humides issue des inventaires de terrain coordonnés ou réalisés par les SAGE, les collectivités et les associations constitue l'élément central de l'interface. Le réseau donne actuellement à partager plus de 640 000 hectares (sans compter baies, bassins et traicts) de zones humides.

Venez rejoindre les partenaires et les membres du réseau sur :

www.reseau-zones-humides.org

www.sig.reseau-zones-humides.org

www.mazonehumide.org

Contact :

Structure : Forum des Marais Atlantiques

Intervenant : Fabien Blanchet, Chargé de mission Système d'information

Mail : fblanchet@forum-marais-atl.com

[Téléchargement du diaporama](#)



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ : DÉVELOPPER DES INDICATEURS DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE -
Direction de l'eau et de la biodiversité



Compte tenu de l'importance de cette problématique des échelles, l'organisation des travaux de l'ONB s'est progressivement structurée par échelle territoriale :

- locale : le groupe de travail (GT) « Portrait de la biodiversité communale » ;
- infra-nationale : le GT « Réseau national des observatoires territoriaux » ;
- nationale : le GT « Indicateurs de la SNB » ;
- internationale : la participation à EIONET, réseau des experts nationaux correspondants de l'agence européenne de la biodiversité ;
- ...et le changement d'échelle : le GT « Indicateurs de biodiversité en base de données (I-BD²) ».

Pour le **groupe de travail (GT) « Portrait de la biodiversité communale »**, l'année 2015 sera consacrée à :

- travail d'animation des producteurs de données et des acteurs territoriaux (volet régional du Portrait, coordination / initiatives locales similaires) ;
- appropriation locale) ;
- travail de rédaction harmonisée ;
- travail de stabilisation du prototype informatique.

L'objectif est de disposer de la première version publique fin 2015.

Le **GT « Réseau national des observatoires territoriaux »** devra valider à l'occasion de sa prochaine réunion plénière début 2015 la feuille de route issue des conclusions du présent séminaire et la mettre en œuvre. Il s'agira de développer les actions initiées jusqu'alors et de les enrichir sur la base des perspectives ouvertes par les débats de ces 2 jours :

- remplissage et valorisation de l'annuaire des observatoires ;
- réunions intercalaires thématiques ;
- appui méthodologique de l'ONB et calculs des valeurs régionales des indicateurs nationaux ;
- ...

Le **GT « Indicateurs de la SNB »** préparera la publication annuelle de mai 2015, intégrant :

- de nouveaux indicateurs ;
- un renforcement de la documentation des indicateurs existants ;
- la publication d'indicateurs thématiques (forêt) ;
- la restructuration des questions et sous-questions ;
- la mise à jour des « sujets orphelins » de l'ONB.

Un lien permanent est fait avec les autres initiatives en cours, notamment :

- le GT Indicateurs de la SNTEDD (CNTE) ;
- le GT Indicateurs Gestion durable des forêts (MAAF) ;
- le COPIL Observatoire agricole de la biodiversité ;
- l'ONCEA(NF) ;
- le RMT « Agriculture & biodiversité ».



Le **travail à l'international** s'articulera en 2015 autour de deux axes :

- l'accueil d'un stagiaire sur les correspondances entre les produits aux 3 niveaux (France, UE, international) ;
- une attention particulière accordée au lien entre initiatives internationales et outre-mer français.

Le **GT « Indicateurs de biodiversité en base de données (I-BD²) »** produira un document méthodologique sur la caractérisation scientifique des indicateurs dans la suite des publications 2014, avec un focus particulier sur le changement d'échelle des indicateurs. L'ensemble des indicateurs de synthèse de l'ONB (> 50) devraient faire l'objet d'une nouvelle expertise en 2015, après celle de 27 indicateurs en 2012, intégralement en ligne.

L'ensemble des travaux des GT est alimenté par la production de la dizaine de réunions thématiques (agriculture, forêt, génétique, milieux humides, sols...).

Une réflexion sera également conduite en 2015 en termes d'évolution de la démarche ONB dans la perspective de la refonte de la gouvernance de la biodiversité et de la création de l'agence française pour la biodiversité prévue dans le projet de loi « Biodiversité ».

Contact :

Structure : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Intervenant : Luc Mauchamp, Chef de projet Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Mail : Luc.Mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



LES TÉMOIGNAGES D'OBSERVATOIRES ÉTRANGERS : L'EXPÉRIENCE MAROCAINE

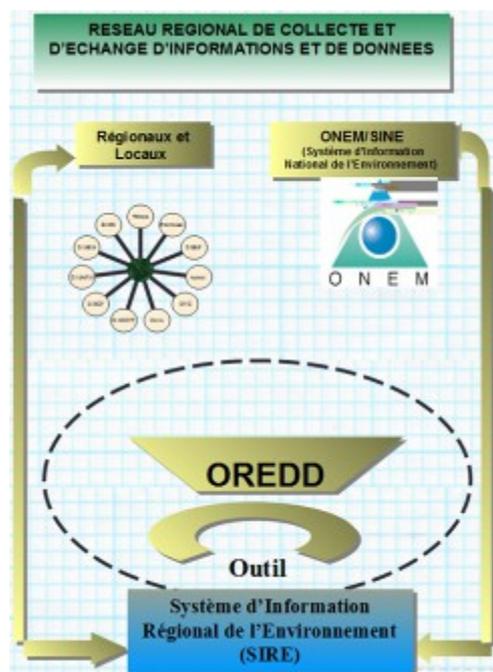
LE TÉMOIGNAGE D'UN OBSERVATOIRE ÉTRANGER : L'EXPÉRIENCE MAROCAINE DE LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN

Khalid R Temsamani, Directeur de l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tanger-Tétouan



La Région de Tanger-Tétouan a connu, ces dernières décennies, un développement notable dans plusieurs secteurs d'activités. Toutefois, ce développement n'a pas été sans impacts sur l'environnement suite aux différentes pressions générées sur les ressources et les milieux naturels, suite à la surexploitation des réserves, aux émissions liquides, solides et gazeuses qui contribuent à la dégradation de la qualité des milieux naturels et à la détérioration des conditions d'hygiène et de santé des populations.

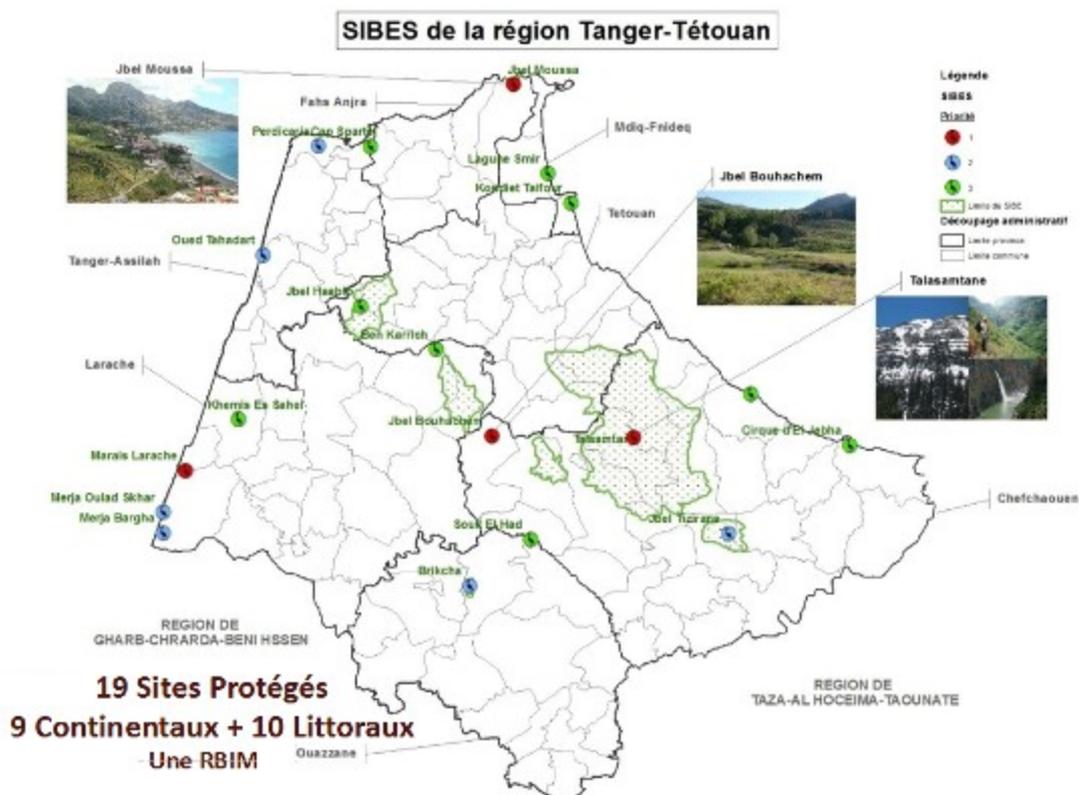
Devant ce constat, et pour rattraper le retard en matière de préservation de l'environnement, le Département de l'Environnement a entrepris une stratégie environnementale de proximité, en 2009, fondée sur la régionalisation et ayant pour objectifs l'identification des atouts, des contraintes et des problèmes écologiques à l'échelle de toutes les régions du Maroc tenant compte de leur dynamique socio-économique, de leurs priorités d'action et des ressources disponibles. Cette stratégie s'appuie sur une nouvelle approche territoriale de l'action environnementale et sur un partenariat actif avec tous les acteurs locaux.



Plusieurs conventions-cadres ont été signées, devant Sa Majesté le Roi le 14 avril 2009, entre le Gouvernement et toutes les Régions du Royaume, pour la réalisation de projets intégrés dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces conventions, il y a eu la mise en place des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable (OREDD) dont celui de Tanger, comme outil de veille environnementale au service de la Région.

Notre observatoire a pour mission principale, le suivi permanent de l'état de l'environnement régional et local, la gestion de l'information environnementale et le développement d'outils d'aide à la prise de décisions au niveau régional et local. C'est dans ce cadre, qu'une étude d'évaluation intégrée de l'environnement, au niveau de la Région Tanger-Tétouan, a été élaborée. Cette étude, entre autre, a permis d'arrêter avec nos partenaires, une liste d'indicateurs de la Biodiversité dans la région dont la difficulté liée à leur collecte régulière sera discutée.

Notre présentation sera donc focalisée sur la thématique Biodiversité régionale, laquelle occupe une place privilégiée dans le bassin Méditerranéen grâce à la variété de ses écosystèmes naturels et de ses richesses biologiques qui contribue au développement des différents secteurs économiques et humains (pêcheries, plantes médicinales, plantes aromatiques, écotourisme, etc.).



Nous aborderons aussi l'aspect législatif relatif aux aires protégées et nous donnerons un aperçu sur le projet programme décennal 2015-2024 du Haut commissariat aux Eau et Forêts et la lutte contre la désertification, avec un focus sur le projet de conservation et de valorisation de la biodiversité du Parc National de Talasemtane, seul parc crée jusqu'à présent par décret dans notre région.

Pour finir, nous exposerons brièvement les résultats issus du Plan d'action de l'OREDD arrêté dans le cadre du rapport « Avenir de l'Environnement de la Région 2013 », en l'occurrence l'axe protection du sol et de la Biodiversité.

Contact :

Structure : Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tanger-Tétouan

Intervenant : Khalid R Temsamani, Directeur

Mail : krtemsamani@yahoo.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



LE TÉMOIGNAGE D'UN OBSERVATOIRE ÉTRANGER : L'EXPÉRIENCE MAROCAINE DE LA RÉGION DE TADLA-AZILAL

Hicham El Yousfi, Chargé de mission de l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tadla-Azilal



La région Tadla Azilal entre la haute montagne, le piémont et la plaine constitue un espace géographique dont les caractéristiques modèlent un cadre naturel tout à fait original, par sa gamme très large d'écosystèmes et son potentiel floristique et faunistique riche et varié. Elle recèle un réseau important de sites d'intérêt biologique et écologique (10 sites). La forêt s'étend à 502 193,9 ha dont environ 98 % d'essences naturelles (soit un taux de boisement de 29 %).

Rôle du comité thématique « Sol et Biodiversité » au sein de l'OREDD :

Le comité thématique « sol et biodiversité » vise : la mise à la disposition de l'information, de données et indicateurs ayant trait à la thématique concernée ; l'examen et la validation des différents chapitres du Rapport sur l'État de l'Environnement Régional ; la contribution dans le développement des scénarios et du Plan d'Action. Un arrêté gubernatorial sur l'institutionnalisation des comités thématiques a été signé par Monsieur Le Wali de la région Tadla-Azilal le 17 octobre 2014.

Indicateurs de suivi de la biodiversité :

- Évaluation de la situation actuelle en terme de données ;
- Identification des données et indicateurs nécessaires au suivi de l'état de l'environnement régional ;
- Démarche de collecte des données dans un réseau institutionnel au niveau régional ;
- Création d'un réseau d'échange de données et d'informations environnementales & recueil des données.

Statut	Superficie	Superficie boisée	Superficie agricole	Superficie forestière
Statut	Superficie	Superficie boisée	Superficie agricole	Superficie forestière
Tadla-Azilal	100%	100%	0%	100%
Meknes	100%	0%	100%	0%

Projets et partenariat :

La DREFLCD du Tadla-Azilal assure la mise en œuvre de trois projets mis en œuvre dans le cadre de ce programme et qui visent la réhabilitation des écosystèmes dégradés, l'amélioration de la production pastorale, la lutte contre l'érosion et l'amélioration des conditions de vie de la population. Ces projets sont : Réhabilitation et mise en valeur des forêts du Dir ; Reconstitution de la Pinède et la Cédraie du Haut Atlas Oriental ; Réhabilitation des écosystèmes dégradés du Plateau Central.

Les trois composantes du Programme Adaptation au Changement Climatique et Valorisation de la Biodiversité- Mise en Œuvre du protocole de Nagoya :

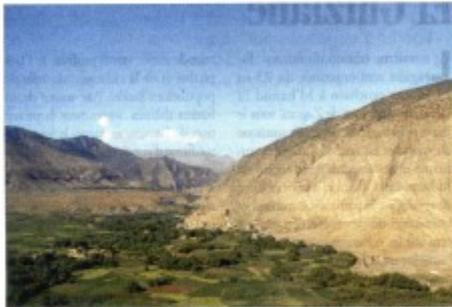
- Protection et valorisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques en tenant compte des risques climatiques ;



- Système régional d'information de suivi-évaluation pour l'adaptation au Changement Climatique et gestion de la Biodiversité ;
- Développement du cadre juridique et institutionnel pour le mécanisme de l'APA et la prise en compte des services écosystémiques et ACC dans la politique nationale (Protocole de Nagoya).

11

LE MATIN // Jeudi 2 octobre 2014

Patrimoine naturel**Le Géoparc du M'Goun obtient le label «Global Geopark» décerné par l'Unesco**

Le Géoparc du M'Goun, situé dans la région Ta-
dla-Azilal, a obtenu, récemment lors d'une cérémo-
nie organisée au Canada, le label «Global Geopark»
décerné par l'Unesco.

«Le Bureau du Réseau mondial des géoparks, émanation de l'Unesco, a décerné, lors de la sixième Conférence mondiale des géoparks qui s'est tenue du 18 au 22 septembre 2014 à Stoneham Geopark au Canada, le prestigieux label "Global Geopark" au Géoparc du M'Goun, parmi 11 nouveaux géoparks situés dans sept pays européens et asiatiques (Chine, Japon, Espagne, Portugal, Danemark, Autriche et France), indique un communiqué des acteurs institutionnels locaux, promoteurs de ce géoparc. Le Maroc devient ainsi le premier pays arabe et africain à intégrer le Réseau mondial des géoparks qui compte 111 territoires répartis dans 32 pays. Le Géoparc du M'Goun est appelé de ce fait à constituer le chef de file du futur réseau africain des géoparks, selon la même source. Pour obtenir ce label, le Géoparc du M'Goun a dû répondre à deux critères essentiels, à savoir présenter un territoire qui recèle un patrimoine naturel, géologique,

culturel et architectural riche et varié, et être doté d'une structure de gestion appropriée et d'une stratégie de développement socio-économique, s'appuyant notamment sur le géotourisme et le tourisme durable, explique le communiqué. Situé dans le Haut Atlas central, le Géoparc du M'Goun, qui a vu le jour en 2004 suite à la signature d'une convention-cadre entre la région de Tadmra-Azilal, les groupements de communes de la région et l'Association pour la protection du patrimoine géologique du Maroc (APPGM), a obtenu également le soutien de plusieurs organismes publics et privés.

En 2004 et 2005, les instruments juridiques et institutionnels dédiés à ce géoparc ont été mis en place. Une association ad hoc a été également créée, l'Association du Géoparc du M'Goun (AGM), en vue d'accompagner la concrétisation du projet. Le 8 avril 2008, le projet du Géoparc du M'Goun ainsi que le musée du Géoparc d'Azilal ont été

officiellement présentés à S.M. le Roi Mohammed VI lors de la visite royale à la ville d'Azilal. Selon le communiqué, ce géoparc est riche d'un patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique exceptionnel qui suscite l'intérêt de la communauté scientifique nationale et internationale. Il renferme de nombreux gisements de sites géotouristiques et archéologiques de grande valeur, tels que les empreintes de Dinosaures, les gravures rupestres, les Cascades d'Ouzoud, le Point naturel d'Iminifit, le Rocher de Mastfran, des sites architecturaux, et d'autres à intérêt biologique et écologique, précise la même source. Et de faire savoir qu'une cérémonie officielle sera organisée à Azilal, dès que la date en sera convenue avec les responsables de l'Unesco, pour permettre aux parties prenantes locales de «s'approprier cette reconnaissance et donner à ce succès le rayonnement qu'il mérite à l'échelle nationale. Ce label est une reconnaissance internationale, certes, mais aussi une responsabilité, a affirmé la même source, insistant sur le fait que la pérennité de ce label implique «une stratégie de conservation à long terme, la mise en œuvre de moyens adaptés et la poursuite de la coordination entre le conseil régional et les parties prenantes, en particulier l'APPGM et les communautés locales, pour assurer aux différentes composantes du géoparc une qualité durable et préserver ainsi cette reconnaissance». Créé en 2004 avec l'appui de l'Unesco afin d'encourager la coopération entre experts et praticiens du patrimoine, le réseau regroupe des sites qui proposent un patrimoine géologique exceptionnel, du point de vue scientifique ou pour sa rareté ou sa beauté, et qui mettent ce patrimoine au service de la promotion du développement durable des communautés qui y vivent. ■ L.M.

Contact :

Structure : Observatoire de l'environnement et du développement durable de la région de Tadmra-Azilal

Intervenant : Hicham El Yousfi, Chargé de mission

Mail : hichamelyousfi@gmail.com

Téléchargement du diaporama

SESSION 2

SESSION 2 : L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE DES OBSERVATOIRES



Cette seconde session a compté deux interventions. La première a fait état de l'avancement du **système d'information sur la nature et les paysages** (SINP). Cette démarche structurante pour l'accès aux données est pilotée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie depuis 2005.

L'objectif du SINP est de favoriser la connaissance et partager l'information sur les paysages et la biodiversité. Des groupes de travail ont permis d'avancer sur ce projet. Au nombre de trois, l'un concernait les aspects juridiques, l'autre le standard des données et le troisième les données sensibles et la méthodologie associée.

La mise en œuvre de la phase test du SINP devait débuter en septembre 2014, celle-ci a légèrement été repoussée. Les régions volontaires testeront les outils du SINP début 2015 et ce pour une durée de six mois. Un certain nombre de territoires régionaux possèdent déjà des outils localement. Se pose alors la question de l'articulation avec les outils existants et fonctionnels. Le SINP pourra se substituer aux outils existants pour les régions le souhaitant, sans aucune obligation.

Une inquiétude de certains producteurs de données a été mise en avant lors du séminaire : les données détenues par l'autorité publique deviennent des données publiques. Les producteurs qui transmettront des données au SINP verront alors l'intégralité de ces données devenir publiques ? Quid des données sensibles ?...

La seconde intervention de la session 2 a porté sur les **actualités internationales, nationales et territoriales** concernant les observatoires. Elle a débuté par un point sur la conférence internationale sur la biodiversité (COP 12). Cette 12ème conférence des parties signataires de la convention sur la diversité biologique s'est déroulée du 06 au 17 octobre 2014 à Pyeongchang en Corée du Sud. Les représentants des 193 pays signataires ont effectué un bilan à mi-parcours du plan stratégique 2011-2020 et un état des lieux de la biodiversité. Ils ont également abordés d'autres thématiques d'actualité telles que le virus Ebola, la mobilisation des ressources, les aires marines d'intérêt biologique...

Les actualités nationales concernant l'environnement ont ensuite été traitées avec des sujets tels que la stratégie nationale biodiversité et le projet de loi biodiversité.



LE SINP, DÉMARCHE STRUCTURANTE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES – ÉTAT D'AVANCEMENT

Capucine Crosnier, Adjointe au chef de bureau de la connaissance et de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité



Le SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) est un projet piloté depuis 2005 par la Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Il doit favoriser la connaissance et le partage de l'information sur les paysages et la

biodiversité en répondant aux obligations de la Directive INSPIRE, de la Convention d'Aarhus...

Formé d'un regroupement d'acteurs privés et publics de la biodiversité dans un esprit partenarial et décentralisé, il recense, rend accessible et valorise les données géo-localisées numérisées. Les acteurs qui le constituent sont : l'Etat (MEDDE, DREAL et autres Ministères), les Collectivités locales, les Etablissements publics, les Chercheurs, les Sociétés savantes, les Associations et leurs fédérations, les entreprises...

Au niveau national la gouvernance s'organise en trois comités : le Comité de Pilotage qui donne les grandes orientations, le Comité Scientifique et Technique qui est commun avec l'ONB et le Comité d'Orientation INPN (Plateforme nationale du SINP. Des Groupes de Travail sont également organisés, ils concernent les aspects juridiques, le standard des données et les données sensibles. Ces dernières ne seront pas diffusées à un niveau trop précis ce qui pourrait être préjudiciable à la biodiversité.

Actuellement, le SINP compte plusieurs réalisations : base des espaces protégés, plateforme nationale INPN, outil CARMEN, outil de saisie des métadonnées IDCNP...

Les projets en cours du SINP concernent le développement d'un outil open source en partenariat avec l'IGN et le MNHN pour la saisie et l'import-export de données. Cet outil hébergé sur le site de l'INPN permet d'installer des interfaces de saisie en région. Des chartes régionales sont en cours d'élaboration pour fixer les possibilités d'échange des données en région.

Contact :

Structure : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Intervenant : Capucine Crosnier, Adjointe au chef de bureau de la connaissance et de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Mail : Capucine.crosnier@developpement-Durable.gouv.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



L'ENVIRONNEMENT DES OBSERVATOIRES : ACTUALITÉS INTERNATIONALES, NATIONALES ET TERRITORIALES : LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Christian Le Coz, Sous-Directeur de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux – MEDDE- Direction de l'eau et de la biodiversité



La 12^{ème} conférence des parties signataires de la convention sur la diversité biologique, conférence internationale sur la biodiversité (COP 12), s'est déroulée du 06 au 17 octobre 2014 à Pyeongchang en Corée du Sud. Un rappel y a été fait sur l'objectif et les résultats de la COP 10 de Nagoya relative à l'inversion de l'érosion de la biodiversité. Le 4^{ème} rapport sur les perspectives mondiales de la diversité biologique évalue les progrès réalisés depuis la conférence de Nagoya. Il indique que, malgré la mise en place d'une stratégie, les objectifs sont loin d'être atteints et l'on n'observe pas d'infléchissement de l'érosion de la biodiversité.

Durant la COP 12, les représentants des 193 pays signataires ont abordé six thématiques d'actualités :

- La mobilisation des ressources ;
- L'EBSA ;
- Le virus Ebola ;
- La biologie synthétique ;
- La biodiversité et le changement climatique ;
- La terminologie CDB et COP.

Concernant la mobilisation des ressources, on se trouve dans la continuité de la conférence de Rio (1992). L'érosion de la biodiversité est plus forte dans les pays du Sud, la solidarité internationale pour les financements est maintenue. Les délégations des pays du Sud ont demandé lors de la COP 12 un doublement des flux économiques vers le Sud. Finalement un maintien du doublement des flux a été retenu. En 2015, la COP Climat sera difficile du fait de blocage financier, il était donc impératif que la COP 12 aboutisse.

Concernant l'apport français, 227 millions d'euros sont dédiés à l'aide au développement et à la biodiversité. Cette somme importante est issue de fonds publics et privés. De nouveaux enjeux nationaux ont vu le jour durant la COP 12. Avec la déclaration de 150 Aires Marines Protégées, les enjeux sur la biodiversité marine et d'outre-mer sont devenus très importants. De plus, l'outre-mer possède de très nombreuses espèces endémiques, bien plus que la Métropole.

Second thème d'actualité abordé lors de la conférence, le virus Ebola. La propagation de ce virus ne concerne pas seulement des aspects sanitaires mais également la biodiversité.



En effet, la chaîne qui le conserve dans le milieu naturel est encore mal connue. Les actions de santé publique sont également visées. Le virus pouvant se conserver dans le sang, les imports de viande de brousse (essentiellement dans la capitale) sont à surveiller.

Concernant la biologie synthétique, science qui vise à recréer le vivant, une approche précautionneuse est de mise notamment en ce qui concerne le relâchement dans l'environnement de produits biologiques de synthèse.

La thématique biodiversité et changement climatique a ensuite été traitée durant la COP12. Le protocole de Nagoya, sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, est entré en vigueur le 12 octobre 2014, 50 états l'ont d'ors et déjà ratifié. La France, elle, ne l'a pas encore ratifié car elle le fera au travers de la Loi sur la Biodiversité. Ce protocole vise un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques qu'elles soient de plantes, animaux, bactéries ou d'autres organismes. La France étant l'un des seuls pays à la fois utilisateur et fournisseur de ressources, elle souhaite le réglementer.

Le 5ème rapport de la France à la convention pour la diversité biologique doit rendre compte de l'action française pour mettre en œuvre la stratégie nationale biodiversité. Dans le cadre de cette dernière, une place importante est donnée à l'observatoire national de la biodiversité qui doit suivre la stratégie et son efficacité dans sa mise en œuvre. Le projet de Loi sur la Biodiversité prévoit des dispositions pour pérenniser les pratiques de la stratégie nationale biodiversité. Il doit également prévoir l'obligation de mise œuvre d'une stratégie régionale biodiversité articulée avec la stratégie nationale, elle-même articulée avec la stratégie internationale. Les observatoires régionaux ont donc un intérêt particulier dans ce contexte, ils représentent la réalité locale. Les projets de territoires appellent les outils pour les mettre en place.

Contact :

Structure : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Intervenant : Christian Le Coz, Sous-Directeur de la Protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux

Mail : christian.le-coz@developpement-durable.gouv.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



SESSION 3

SESSION 3 : LE RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRES

La session 3 du séminaire a porté sur les travaux du réseau des observatoires de la biodiversité avec une première **intervention sur les besoins et les initiatives**. Cette présentation a été essentiellement axée sur les indicateurs car de nombreuses confusions existent sur le sujet notamment entre indicateurs sociétaux et indicateurs de politiques publiques. Les modalités de calcul des indicateurs ont ensuite été abordées avec les écueils à éviter : pondérations, effets de bordures, changement d'échelle...

Cette session 3 s'est poursuivie sous la forme d'**ateliers stratégiques**. Ces derniers ayant pour but la mise en regard des activités engagées ou envisagées par le réseau national des observatoires, avec les besoins potentiels d'accompagnement des acteurs des territoires. L'objectif étant de construire une liste resserrée de questions stratégiques, d'interpellations ou de propositions opérationnelles, à présenter durant la deuxième journée du séminaire aux décideurs des territoires, et à confronter à l'expression de leurs attentes.

Ces ateliers, au nombre de cinq, ont traité des thématiques suivantes :

- Les produits et services des observatoires ;
- Le travail technique et scientifique en réseau ;
- La biodiversité multi-échelle et la restitution locale ;
- La gouvernance, la participation et les partenariats ;
- L'accès libre aux données.

Les résultats de ces ateliers sont présentés sous la forme d'un résumé de l'intervention du témoin suivi de la synthèse du rapporteur. Une synthèse globale sous la forme de questions stratégiques est ensuite présentée.

Suite au déroulement des cinq ateliers, la première journée du séminaire s'est achevée par une **projection-débat sur le Marais Poitevin**, son patrimoine naturel et son Observatoire. Une des particularités de ce dernier réside dans son étendue géographique. En effet, le territoire concerné par l'observatoire du Marais Poitevin s'étend sur deux régions (Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes) et trois départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime). Le rôle premier de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin est de suivre les tendances d'évolution des habitats et des espèces de ce vaste territoire. Plusieurs unités écologiques et paysagères sont concernées avec pour chacune différents types de biodiversité : plaine, bocage, littoral...



TRANSPOSER LOCALEMENT LES INDICATEURS NATIONAUX : LES ÉCUEILS DU CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité



Dès les premières collaborations entre l'ONB et les observatoires sur les territoires, la demande de disposer des valeurs des indicateurs nationaux pour chaque territoire a été exprimée avec constance.

Au-delà de la déclinaison progressive des indicateurs les plus simples à traiter, l'ONB conduit une expertise méthodologique de fond sur cette question du changement d'échelle, compte tenu de la grande complexité de la question.

En effet, selon la question posée au niveau du territoire, la transposition de l'indicateur national pourra prendre des formes très diverses et prendre une signification différente. Il convient donc de traiter la partie mathématique comme une conséquence d'une analyse fine des attendus à conduire avec une grande attention en amont, sous peine de contresens importants dans l'analyse des résultats obtenus.

La demande de transposition répond-elle par exemple au souhait de documenter :

- La même question à une échelle différente (simple) ?
- La même question à une échelle différente (complexe) ?
- L'équivalent de la question à la nouvelle échelle ?
- La transposition de l'enjeu sous-jacent à la question ?
- La contribution du territoire à l'évolution du territoire plus grand ?
- L'évolution comparée du territoire et du niveau plus grand ?
- Le classement du territoire par rapport aux autres ?
- Le positionnement du territoire par rapport à une typologie ségréguée par l'indicateur national ?
- Une autre question... ???

Par ailleurs, des **écueils** nouveaux apparaissent lorsque l'on travaille à une échelle territoriale plus petite : effet de bordure, changement de hiérarchie des enjeux, changement de précision des données, données nationales non totalement affectées aux territoires, perte de pertinence statistique, panel hétérogène aux diverses échelles, distorsions des valeurs de variation (relatives) liées à la base de référence, bornes de la valeur prises par l'indicateur différentes selon l'échelle, absence de pondération par des paramètres discriminant les territoires...



Le travail conduit au sein de l'ONB vise à cerner correctement les enjeux et écueils du changement d'échelle :

- Saisine écrite de la coordination scientifique et technique de l'ONB sur la méthodologie (2015) ;
- Pouvoir caractériser précisément un indicateur : grille d'évaluation i-BD² – Indicateurs de Biodiversité en Base de Données (2014) ;
- Pouvoir comparer un indicateur et son homologue territorial : évolution de la grille i-BD² (2015) ;
- Identifier et hiérarchiser les demandes des territoires par la mise en place d'un groupe de contact entre les observatoires territoriaux et l'ONB : recensement, précision, priorisation des demandes (2015) ;
- Publication progressive des méthodologies de changement d'échelle.

Contact :

Structure : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Intervenant : Luc Mauchamp, Chef de projet Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Mail : Luc.Mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



LES ATELIERS TECHNIQUES ET STRATÉGIQUES

ATELIER N° 1 : NATURE DES PRODUITS ET SERVICES DE CONNAISSANCE OU D'ACCOMPAGNEMENT

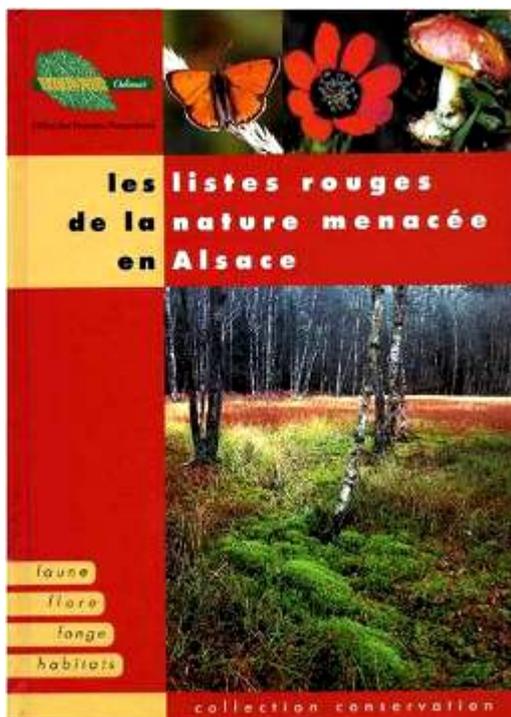
Ce premier atelier, animé par **Maxime Kayadjanian – Responsable du pôle « Observatoire » – Natureparif**, a abordé la question de la nature des produits et services de connaissance ou d'accompagnement proposés par les observatoires :

- Quels produits ou services faut-il développer en termes de connaissance pour accompagner efficacement les décideurs des territoires et la population dans la mise en œuvre des politiques ?
- Quels services en termes d'accompagnement des acteurs des territoires ?

Témoignage : Stéphanie Kaempf, Coordonnatrice de projet – Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'Office des DONnées NATuralistes d'Alsace (ODONAT) est la fédération des associations régionales des associations de protection de l'environnement détentrices de données naturalistes. L'association a été créée en 1995 à l'initiative d'Alsace Nature, du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace (LPO-Alsace) et du Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

ODONAT est un réseau associatif au service de la connaissance et de la protection des espèces et des milieux naturels en Alsace. Par son rôle fédérateur et de soutien à ses associations membres, ODONAT favorise la collecte et le traitement des données naturalistes par les spécialistes professionnels ou bénévoles, afin de faciliter leur diffusion et d'optimiser leur utilisation.



ODONAT s'est illustré en 2003 par l'édition de l'ouvrage « Les Listes Rouges de la Nature menacée en Alsace », dont l'élaboration a constitué un objectif prioritaire d'ODONAT dès la création de l'association. Ce livre regroupe les listes rouges de 15 groupes taxonomiques.

Cet état des lieux complet et inédit de la nature et de sa biodiversité en Alsace a été réalisé par 10 associations naturalistes sous la coordination d'ODONAT. Il a représenté un premier cri d'alarme en faveur des espèces et habitats les plus menacés et les plus fragiles du patrimoine naturel alsacien puisque environ 40 % des taxons inventoriés avaient été considérés comme rares et menacés en Alsace.



Dans la continuité de ses actions, afin de disposer d'un programme de suivi annuel de la biodiversité (et ne pas attendre les prochaines listes rouges prévues pour 2013), ODONAT a mis en œuvre en 2004 un projet de suivi permanent d'indicateurs de biodiversité faunistique en Alsace en partenariat avec la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. L'objectif étant de mesurer sur le long terme l'évolution de la biodiversité en Alsace par la mise en place d'indicateurs. Ce programme est réalisé avec 4 associations partenaires : l'association BUFO, le GEPMA, le Groupe Tétràs Vosges et la LPO Alsace.

Le projet de « Suivi d'Indicateurs de la Biodiversité en Alsace » consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents : 5 indicateurs mammifères, 11 indicateurs oiseaux et 7 indicateurs reptiles et amphibiens;

Les indicateurs du programme SIBA concernent à la fois la nature patrimoniale et la nature ordinaire.

Au total chaque année, des données sont récoltées sur environ 180 espèces (88 espèces classées en liste rouge ou orange alsacienne de 2003 et 95 espèces de la faune « ordinaire » d'Alsace)

But de l'observatoire :

- Améliorer la connaissance sur la répartition, l'état de santé et l'évolution, de la Biodiversité en Alsace, aussi bien pour les espèces rares et menacées que pour les espèces communes non menacées .
- Alerter les politiques, les professionnels de l'environnement et le grand public sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité sur le territoire régional .

Les résultats issus du programme SIBA sont publiés par la Région Alsace lors des Rencontres Alsaciennes de l'Environnement. Ces rencontres qui ont lieu tous les deux ans, dressent un bilan global de l'évolution de l'environnement en Alsace à travers ses différentes composantes : eau, air, énergie, déchets, occupation de l'espace, éducation à l'environnement et milieux naturels.

Depuis 2014, les résultats du suivi des 23 indicateurs ont été restitués sous forme de fiches synthétiques pour simplifier la lecture des informations recueillies. Ces fiches seront très prochainement disponibles sur le site Internet de l'association (<http://odonat-alsace.org>) sur une espace en cours de finalisation, dédié à l'observatoire.

Contact :

Structure : Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

Intervenant : Stéphanie Kaempf, Coordinatrice de projet

Mail : stephanie.kaempf@odonat-alsace.org

Téléchargement du diaporama



Rapportage : Sofiène Bouiffroy, Responsable de l'unité « Politique de la Nature, des Sites et des Paysages » – DREAL Picardie

Composition de l'atelier

L'atelier était composé de représentants issus d'un large panel de structures, publiques comme privées, toutes intéressées par la problématique des observatoires de biodiversité.

Méthodologie adoptée pour les échanges au sein de l'atelier

Un premier tour de table a été à l'origine d'une liste des problématiques dégagées de la thématique de l'atelier. Les participants ont eu alors l'occasion de rebondir sur chacun des points soulevés lors d'un second tour de table et répondre aux questions que leurs propos pouvaient susciter. Les interrogations soulevées sont décrites ci-après.

1. À partir de quel type de données est-il possible d'envisager des produits et des services de connaissance ou d'accompagnement ?

Tous les participants ont considéré qu'il existait un nombre très important d'indicateurs pour les observatoires existants, quelle que soit la forme des structures mises en place. Pour un nombre important de participants, cette masse importante d'information masque cependant des problèmes récurrents.

Les données recueillies sont souvent incomplètes. Il n'existe pas ou très peu de bases de données globales faisant l'objet de mises à jour régulières. Ces données reposent le plus souvent sur les réseaux de bénévoles pour lesquels le seul respect des règles de saisie et de formulation de l'information (protocoles) est assuré. La qualité scientifique des données n'est en revanche pas garantie. Dans le même sens, la fiabilité et le suivi dans le temps des données produites sont souvent remis en cause.

Par ailleurs un nombre important de données sont produites à travers notamment le processus des études d'impact. Ces données ne sont pas systématiquement « capitalisées ». Les bureaux d'étude manquent de retour sur l'éventuel usage de ces données.

→ Préconisations

Il ressort des différents échanges qu'en amont du processus d'élaboration d'indicateurs et, par conséquent de production d'outils ou de services au bénéfice des décideurs, une série d'action ou d'outils de structuration apparaît indispensable :

- sans préjudice des actions conduites au titre du SINP, créer un réseau de recueil de données (ou au moins d'identification et d'information sur les bases de données existantes) de manière à garantir la cohérence et l'efficacité des outils mis en place ;
- sans préjudice des actions conduites au titre du SINP, harmoniser au niveau régional les règles de production (recueil) de données ;
- mettre en place des procédures qui garantissent la pérennité, la qualité (scientifique) ainsi que la lecture (expertise) de la donnée. Les débats ont essentiellement porté sur la faune dans la mesure où pour la flore, toutes les régions métropolitaines bénéficient du concours des conservatoires botaniques nationaux. La question de l'outre-mer (manque de moyens en la matière ?) a été soulevée.



La majorité des intervenants rappellent également que ces préconisations ne doivent pas remettre en cause le lien entre la donnée et son producteur. Au-delà du strict respect des règles relatives au droit de propriété, l'association des producteurs de données aux processus de création et de valorisation d'indicateurs reste souhaitable.

2. Quel type de produit et de service ?

Chaque observatoire a développé une vaste panoplie d'indicateurs, de produits et de services souvent issus des contraintes initiales liées à la création de la structure. Beaucoup d'intervenants ont mis en avant cette multitude de supports (outils de synthèse, de vulgarisation ou de valorisation sous la forme de cartes, d'atlas ou de plaquettes d'information).

La quasi-totalité des intervenants ont en revanche regretté l'absence de retour d'expérience quant à l'efficacité de ces outils ainsi que l'absence de partage d'informations entre les observatoires existants.

→ **Préconisations**

À des fins évidentes de lisibilité, des intervenants soulignent la nécessité de mettre en cohérence ou rendre compatibles les produits et services de connaissance ou d'accompagnement produits ou à produire par les observatoires de biodiversité.

Par ailleurs, le partage d'information et des bonnes pratiques à travers une plate-forme nationale (ONB ?) ou interrégionale permettant de valoriser certaines actions apparaît comme indispensable.

3. Des produits et des services, mais avec quelle finalité ?

Les intervenants ont constaté que les observatoires déjà créés ont atteint une phase de maturité suffisante pour produire des indicateurs nombreux et de qualité mais ont regretté l'absence de ligne de conduite claire permettant d'élaborer des produits et services à partir des indicateurs élaborés.

Pour beaucoup la question du passage du recueil et de la production de données (indicateurs) à celle de l'analyse voire de la préconisation (dans la mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle locale notamment) doit être clairement posée. À cet égard, certains intervenants ont souligné l'absence d'information à l'échelle régionale quant à l'état global des connaissances notamment en termes de fonctionnalités.

Dans ce sens, certains ont insisté sur l'acceptabilité/légitimité des préconisations qui pourraient être émises par un observatoire en fonction de la valorisation des données/indicateurs élaborés.

Pour beaucoup d'intervenants, cette question relève davantage des missions confiées aux observatoires, de leur gouvernance et de leur financement.

→ **Préconisations**

Pour les observatoires à créer ou en cours d'élaboration, la détermination de missions claires et précises en la matière permettra d'éviter les écueils rencontrés aujourd'hui par les observatoires existants. Pour les observatoires existants, la solution semble essentiellement reposer sur l'ordre de priorité que pourraient fixer les principaux « financeurs » de la structure en fonction des besoins exprimés.



4. Des produits et services, mais pour qui ?

Bien qu'intimement liée à la structure et à la gouvernance des observatoires, la question des destinataires des produits et services de connaissance ou d'accompagnement a été clairement identifiée comme incontournable.

À cet égard, une grande majorité des intervenants ont constaté la faible sensibilité des élus locaux aux questions liées à la biodiversité et au paysage. Cet effet peut être sensiblement plus important pour les régions qui connaissent un changement sociologique majeur quant à l'origine des élus (« urbanisation » des conseils municipaux).

→ **Préconisations**

Les échanges ont permis de mettre en lumière la nécessité d'élaborer des indicateurs, des produits et des services en fonction des destinataires ciblés. Par ailleurs, la seule production d'outils et d'action de haut niveau technique apparaît comme inutile. Cette offre doit être accompagnée d'outils de vulgarisation qui pourront être utilisés au-delà du grand public.

5. Des produits et services, mais comment ?

Pour une grande majorité des intervenants, l'échelle locale constitue l'échelon clef pour les observatoires de biodiversité. Tous les intervenants ont insisté sur le déficit d'évaluation environnementale en matière notamment de documents d'urbanisme

→ **Recommandations**

Si la mise en place d'un observatoire à l'échelle communale est unanimement considérée comme inadaptée, la déclinaison à l'échelle locale de documents régionaux (SRCE) apparaît comme une piste intéressante.

Contact :

Structure : DREAL Picardie

Intervenant : Sofienne Bouiffrror, Responsable de l'unité « Politique de la Nature, des Sites et des Paysages »

Mail : sofiene.bouiffrror@developpement-durable.gouv.fr



ATELIER N° 2 : MODALITÉS DE TRAVAIL TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE EN RÉSEAU

Ce deuxième atelier, animé par **Rose-Line Preud'Homme, Chargée de mission & référente scientifique de l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB) – Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)**, a porté sur les modalités de travail technique et scientifique en réseau :

- Quel intérêt présente, pour un meilleur accompagnement de chacun des territoires, la mise en réseau des observatoires entre territoires et entre échelles territoriales ?
- Quelles mutualisations envisager au sein du réseau pour un service opérationnel amélioré à chaque territoire ?
- Quelles modalités d'accompagnement et de validation scientifiques des produits des observatoires mettre en place ?
- Quels rôles complémentaires pour les différentes expertises aux différentes échelles pour une légitimité renforcée des produits des observatoires et des connaissances solides pour installer le débat et le diagnostic sur les territoires ?

Témoignage : Grégory Caze, Directeur scientifique – Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Préambule

Les observatoires régionaux de biodiversité en France sont variés et remplissent diverses fonctions : diffusion de données, production de descripteurs d'état de la biodiversité, production d'indicateurs de suivi, outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre de politiques publiques, etc.

Cette production d'informations et d'indicateurs repose sur un processus plus ou moins complexe d'élaboration, à partir de données sources d'observations collectées selon des méthodologies propres à chaque discipline. La qualité, la robustesse, la fiabilité et la pertinence de ces productions reposent ainsi d'une part sur la cohérence scientifique du processus d'élaboration, d'autre part sur la nécessité de disposer d'un corpus de données d'observations cohérentes et fiables.

C'est sur ce dernier point qu'a porté le témoignage du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) à travers la présentation des protocoles de normalisation et de validation scientifiques et techniques des données d'observation qui intègrent un observatoire de la biodiversité végétale.

Après une présentation succincte du CBNSA et de l'Observatoire de la biodiversité végétale qu'il porte, seront présentés les enjeux liés à la validation, les protocoles de validation mis en place, illustrés par un retour d'expérience concret.

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Le Conservatoire Botanique National (CBN) Sud-Atlantique est un établissement public au statut de syndicat mixte réunissant diverses collectivités territoriales ou groupements (conseils régionaux, conseils généraux, communautés urbaines et d'agglomération, communes) et agréé par le Ministère de l'Ecologie pour exercer des missions de service public relatives à la biodiversité végétale, conformément à l'article L414-10 du Code de l'environnement.



Ses missions concernent la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels (intégrant la mise à disposition auprès des acteurs publics des éléments nécessaires à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature), la conservation de leurs éléments rares et menacés, l'appui technique aux acteurs publics (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements), et l'information et l'éducation du public.

Agréé depuis 2008, le CBN Sud-Atlantique intervient sur les régions Aquitaine (hors massif pyrénéen) et Poitou-Charentes et dispose de plusieurs implantations sur ce territoire avec un siège à Audenge (Gironde), une antenne à Mignaloux-Beauvoir près de Poitiers, et un relais méridional à Saint-Jean-de-Luz. Il exerce ses activités dans le cadre d'un réseau national coordonné par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et regroupant l'ensemble des CBN.

Le CBN Sud-Atlantique est constitué d'une équipe d'une vingtaine d'agents, avec une douzaine de botanistes-phytosociologues, des informaticiens (administrateurs de données et géomaticiens) en charge notamment du système d'information, une documentaliste/herbiers et du personnel d'encadrement et de fonctionnement.

L'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique

Afin d'assurer sa mission cœur consistant en « *la connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques, de la flore sauvage et des habitats naturels* » (art. D416-1 du Code de l'environnement), le CBN Sud-Atlantique a mis en place un observatoire de la biodiversité végétale, l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA), qui constitue un dispositif public d'observation de la flore sauvage et des habitats naturels.

L'OFSA est un dispositif pérenne et dynamique (objectif de suivi à long terme), public (règles soumises aux conventions et réglementations internationales et françaises), scientifique (impliquant un contrôle rigoureux de la fiabilité des données diffusées) et à vocation participative vis-à-vis du réseau naturaliste. Il est accessible *via* un site internet dédié (www.ofsa.fr) permettant notamment les consultations et les contributions en ligne.

Il a vocation à rassembler, gérer, valider et diffuser toutes les informations récentes ou anciennes sur la flore sauvage et les habitats naturels produites par le réseau naturaliste en Aquitaine et Poitou-Charentes. Il est ainsi relié directement (interopérabilité) ou indirectement avec divers dispositifs de type observatoires ou systèmes d'informations : Atlas de la flore de France de la FCBN, Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) géré par le MNHN, SIGORE Poitou-Charentes, Réseau Biodiversité Gironde, etc. Sa finalité est de fournir le socle fondamental de connaissances permettant d'orienter les actions de préservation de la richesse végétale, et notamment des espèces rares et menacées.

Censé assurer la mise à disposition auprès des acteurs publics des éléments nécessaires à la mise en œuvre des politiques, il vise ainsi à constituer un outil d'aide à la décision dans le domaine de la biodiversité végétale. Cette mise à disposition d'information prend plusieurs formes (données d'observations, cartes de répartitions, couches d'alertes, indicateurs, descripteurs, etc.). Elle s'effectue notamment *via* un accès réservé



aux autorités publiques (services de l'Etat, collectivités territoriales) pour la prise en compte des enjeux dans les projets d'aménagements : élaboration de documents d'urbanisme de type PLU ou SCoT, construction d'infrastructures de transport, instruction de demandes de défrichements, etc.

L'OFSA, en tant que dispositif public régional, vise également à décliner régionalement les politiques et dispositifs publics nationaux de connaissance de la biodiversité végétale : l'Observatoire National sur la Biodiversité (ONB), qui suit l'état de la biodiversité en France, le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) qui fédère les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la biodiversité, et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) qui constitue la plateforme nationale du SINP.

Il constitue en particulier la plateforme thématique régionale SINP « flore et végétations-habitats » en Aquitaine (cette démarche étant en cours de structuration en Poitou-Charentes) et à ce titre « *certifie la qualification technique et scientifique des données élémentaires d'échanges qu'il produit ou consolide* » (art. 10.3.3 du protocole annexé à la circulaire ministérielle du 15 mai 2013).

Enjeux liés à la normalisation et à la validation scientifique et technique des données

Les enjeux liés à la diffusion de données normalisées et fiables peuvent être regroupés en trois catégories principales.

En premier lieu, les enjeux sont scientifiques. De la validation des données d'observations et des résultats des processus d'élaboration, dépend la qualité des productions diffusées par l'Observatoire, qu'il s'agisse de descripteurs simples ou de données élaborées de type indicateurs : fiabilité des cartes de répartition, des coefficients de rareté, des référentiels d'évaluation de la vulnérabilité (Listes rouges par exemple), des référentiels réglementaires (Listes d'espèces protégées...), des indicateurs d'état et de suivi (état de conservation des espèces et habitats naturels, déplacement des espèces lié au changement climatique, évolution de l'état des zones humides, fragmentation des milieux naturels, nombre d'habitats écologiquement fonctionnels, etc.).

Les enjeux ont également trait à l'exploitabilité, à la disponibilité et à la valorisation des données qui supposent des traitements de normalisation scientifique et technique pour en permettre la remobilisation à des fins diverses de connaissance et de préservation de la nature.

Ils sont enfin potentiellement d'ordre « juridique » lorsque les observatoires ont vocation à constituer des outils d'aide à la décision auprès des acteurs publics pour nourrir les politiques publiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire. Pour citer un cas simple, la fiabilité des données de localisation d'espèces protégées mises à disposition par un observatoire est essentielle lorsque celles-ci visent à être prises en compte dans les projets d'aménagements tels que la construction d'infrastructures de transports (autoroutes, lignes à grandes vitesses, etc.), l'élaboration de documents d'urbanisme, etc.



Traitement et validation des données diffusées par l'OFSA

La qualification et la validation doivent porter sur deux champs :

- d'une part, les données d'observations « en entrée » qui alimentent l'observatoire et qui constituent les données sources de la production des indicateurs diffusés. La problématique de validation est d'autant plus délicate dans le cas d'observatoires participatifs largement ouverts au public pour lesquels la fiabilité des données est variable : pour beaucoup d'indicateurs, la masse des données sources ne dispense pas d'un contrôle rigoureux de leur qualité, les erreurs ne pouvant pas toujours être « noyées dans la masse » ;
- d'autre part, les productions « en sortie » de l'observatoire, par exemple les indicateurs ou les couches de références qui nécessitent un contrôle-qualité, et qui nécessitent dans certains cas d'être assortis d'une qualification de leur complétude ou de leur niveau de pertinence.

Nous ne développerons pas ce dernier point ici mais développerons le cas des données d'observations qui alimentent les observatoires et peuvent être diffusés directement, sans processus spécifique d'élaboration plus complexe.

Les données d'observations intégrées dans l'OFSA passent par une chaîne de traitement qui suit globalement les étapes suivantes :

- *Qualification du lot de données*, qui consiste à renseigner et/ou compléter les métadonnées associées au lot et à vérifier leur conformité avec les standards (SINP pour les données d'occurrence) ;
- *Normalisation technique* des données, qui consiste en la mise en conformité aux formats standards de données (standardisation structurelle des champs et normalisation syntaxique des attributs), l'objectif étant d'obtenir des données standardisées au niveau du format, étape indispensable pour en permettre la compilation avec d'autres lots ainsi que l'exploitabilité à long terme ; il s'agit également d'assurer les vérifications de cohérence des attributs géographiques et les contrôles et corrections topologiques dans le cas notamment de données spatialisées ;
- *Normalisation scientifique*, laquelle consiste en la mise en conformité nomenclaturale avec le référentiel taxonomique officiel (TAXREF pour les données taxonomiques), l'objectif étant d'obtenir des données normalisées sur le plan scientifique pour en permettre là aussi la compilation, la comparaison et l'exploitabilité ;
- *Validation scientifique* des données d'occurrences ; étape particulièrement délicate dans le domaine de la biodiversité végétale (plus de 2500 taxons de flore vasculaire sur le territoire sud-atlantique, nombreux groupes complexes...) mobilisant un certain niveau d'expertise, celle-ci consiste en un contrôle de fiabilité des observations intégrant le système d'information. Elle est mise en œuvre, selon une approche pragmatique, à travers un mécanisme (non présenté en détails ici) prenant en compte divers critères permettant de concentrer les moyens humains d'experts sur les données à enjeux. Tout en garantissant la traçabilité des informations, et moment de dialogue avec les producteurs, elle doit permettre d'aboutir à la diffusion de données scientifiquement les plus fiables possibles.



Ce traitement et cette validation des données mobilisent plusieurs compétences-métiers (administrateurs de données, géomaticien, botaniste-phytosociologue) et nécessitent des moyens adaptés.

Un retour d'expérience est finalement présenté à travers le cas de données collectées par un organisme mandaté pour l'élaboration d'une étude naturaliste sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale. A l'issue de l'étude et à la demande de la collectivité, les données floristiques ont été reprises par le CBN Sud-Atlantique pour validation et intégration dans l'outil public dédié à la biodiversité végétale que constitue l'OFSA. Sur près de 20 000 données rassemblées, après traitements et analyses systématiques de la banque de données par le CBN et vérifications de terrain avec le producteur, le bilan des travaux de validation a ainsi fait état de plus de 800 données invalidées pour cause d'erreurs de détermination manifestes et de près de 1800 données restant douteuses. Parmi les données invalidées qui se sont avérées être des erreurs de détermination, il est à noter plus particulièrement 7 citations de taxons nouveaux pour le département, 5 espèces protégées et plus d'une vingtaine d'espèces patrimoniales. Cet exemple simple illustre certains des enjeux d'ordre scientifique voire potentiellement juridique (citation erronée d'espèces protégées) liés à la validation.

Contact :

Structure : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

Intervenant : Grégory Caze, Directeur scientifique

Mail : g.caze@cbnsa.fr

Téléchargement du diaporama

Rapportage : François Siorat, Chef de projet de l'observatoire du patrimoine naturel – Bretagne environnement

Les modalités de travail technique en réseau

1. Quel intérêt présente la mise en réseau des observatoires pour les territoires ?

Les intérêts majeurs s'articulent autour de deux mots clés : traçabilité et interopérabilité. La mise en réseau doit impacter favorablement, faciliter, promouvoir :

- La mise en commun des données, entre producteurs de données, entre producteurs et utilisateurs ;
- L'homogénéisation des formats de la donnée, format étant entendu au sens large : la métrique utilisée, le format de stockage des données, le format d'échange des données, les référentiels géographiques ou taxonomiques ;
- La cohérence des méthodologies en matière de protocole d'acquisition de la donnée et de son traitement ;
- L'expertise multi thématiques, le regard croisé expert sur un même territoire.

2. Quelles mutualisations envisager au sein du réseau pour un service opérationnel amélioré à chaque territoire ?

Trois champs d'actions prioritaires :

- Un annuaire des acteurs, des experts, des ressources humaines sur le territoire ;
- La mutualisation des outils, des techniques, des compétences des retours



- d'expérience autour d'un territoire ;
- La mutualisation des demandes d'accès à certaines données : la demande émanant d'un réseau aura plus d'écoute que celle émanant d'une structure esseulée.

Les modalités de travail scientifique en réseau

3. Quelles modalités d'accompagnement et de validation scientifiques des produits des observatoires mettre en place ?

Il faut souligner les enjeux liés à la validation scientifique :

- Enjeux scientifiques : impact positif sur la cohérence et la pertinence des données acquises via des protocoles validés, sur la qualité scientifique du traitement des données et son adéquation avec la question posée ;
- Enjeux juridiques ;
- Enjeux de valorisation : un message dont le fond scientifique est incontestable et rend le discours légitime.

Le besoin majeur actuel en matière de produit des observatoires qui doivent être validés scientifiquement concerne les indicateurs de biodiversité. L'accompagnement scientifique doit être initié dès l'amont d'un projet.

4. Quels rôles complémentaires pour les différentes expertises aux différentes échelles de territoire ?

Les sciences dites participative peuvent être un atout pour la connaissance du territoire. Cependant, derrière une apparente facilité de mise en œuvre touchant a priori un très grand nombre d'observateurs bénévoles potentiels, la question posée, le protocole de récolte de la donnée, son analyse, sa restitution, doivent reposer sur des bases expertes et scientifiques.

Les expériences de sciences participatives sont d'autant plus sources d'une connaissance utile qu'elles sont le fruit d'une association entre experts et grand public sur le territoire : par exemple, l'enquête nationale Rapace Diurne, déclinée dans certaines régions sous la forme d'un compagnonnage entre un observateur expert et des bénévoles novices.

En matière de prospective et de relations inter territoires, il peut être envisageable de mutualiser les expertises thématiques. La question se pose notamment concernant les échanges inter régionaux d'experts naturalistes au sein des CSRPN.

La reconnaissance d'utilité publique des producteurs de données faciliterait le maintien de ces réseaux d'experts, en grande majorité bénévoles et issus du domaine associatif pour ce qui concerne l'acquisition des données Biodiversité.

Contact :

Structure : Observatoire du patrimoine naturel – Bretagne environnement

Intervenant : François Siorat, Chef de projet

Mail : francois.siorat@bretagne-environnement.org



ATELIER N° 3 : ACCÈS À UN SUIVI COHÉRENT DE LA BIODIVERSITÉ MULTI-ÉCHELLE ; ENJEU DE LA RESTITUTION LOCALE : RÉFLEXION AUTOUR DU PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Cet atelier animé par **Christian Pérennou, Chef de projet – Tour du Valat** concernait l'accès à un suivi cohérent de la biodiversité multi-échelle et l'enjeu de la restitution locale au travers d'une réflexion autour du Portrait de la biodiversité communale :

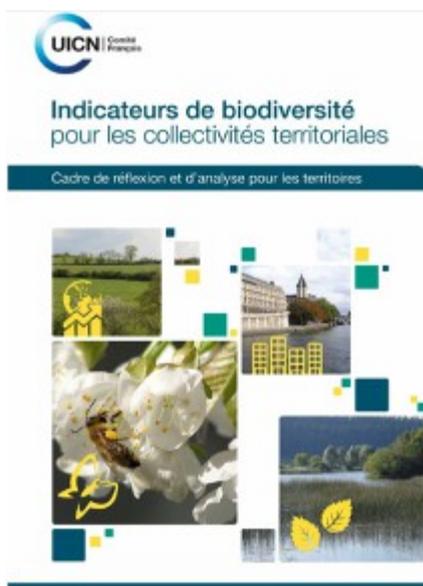
- Quelle organisation générale en réseau de la publication d'informations sur la biodiversité à proposer aux territoires ?
- Quelle articulation avec les publications spécifiques de chacun ?
- Quelle intégration du Portrait de la biodiversité communale dans les produits et organisation des observatoires ?
- Le Portrait préfigure-t-il la restitution communale voire intercommunale des indicateurs territoriaux ?

Témoignage : Valérie Moral, Chargée de mission « collectivités territoriales et biodiversité » – UICN France et Marianne Linarès, Chargée de projet « indicateurs biodiversité pour les collectivités territoriales » – UICN France

Présentation du projet « indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales » de l'UICN :

Dans une perspective d'amélioration continue, et afin de renforcer leur mobilisation en faveur de la biodiversité, il est nécessaire que les collectivités suivent et évaluent régulièrement leurs actions. Pour mesurer et rendre compte des progrès établis, les indicateurs sont des outils adéquats. Ils vont en effet leur permettre de :

- Mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur leur territoire (caractéristiques de la biodiversité, pressions qui s'exercent sur elle, impacts sur les services qu'elle fournit), et ses enjeux ;
- Suivre et évaluer les dispositifs et moyens qu'elles mettent en œuvre pour y répondre ;
- Rapporter et communiquer sur leur implication pour préserver la biodiversité et les progrès accomplis.



Pour accompagner les collectivités dans cette démarche, le Comité français de l'UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature – a réalisé avec son groupe de travail « *Collectivités territoriales & Biodiversité* » le projet « Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales ». Ce projet, initié en 2012, visait à proposer rapidement aux territoires, et en particulier aux collectivités, des outils opérationnels leur permettant d'engager ou de poursuivre leurs réflexions sur la thématique des

indicateurs de biodiversité. Le travail s'est déroulé en deux étapes, qui ont chacune abouti à la production d'outils « clé en main » procurant un gain de temps et d'énergie à tout territoire s'impliquant dans l'élaboration d'indicateurs.

Dans un premier temps, un Cadre de réflexion et d'analyse publié en mai 2014 met à disposition de tous les territoires une synthèse de l'existant. Il dresse un panorama des principaux jeux d'indicateurs de biodiversité aux niveaux mondial, européen, national et local, et propose ensuite une synthèse des questionnements stratégiques qui s'y rattachent. Le questionnement stratégique global et multi-échelle qui en découle est applicable à tous les territoires pour structurer leur réflexion et élaborer un jeu d'indicateurs de biodiversité à leur échelle.

Dans un second temps, l'UICN France s'est saisi du questionnement stratégique proposé afin d'identifier, sur la base de l'existant, un jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional. Ce travail, publié en décembre 2014, se présente sous la forme d'un porte-folio de 25 fiches indicateurs et d'un guide pratique pour accompagner leur utilisation.

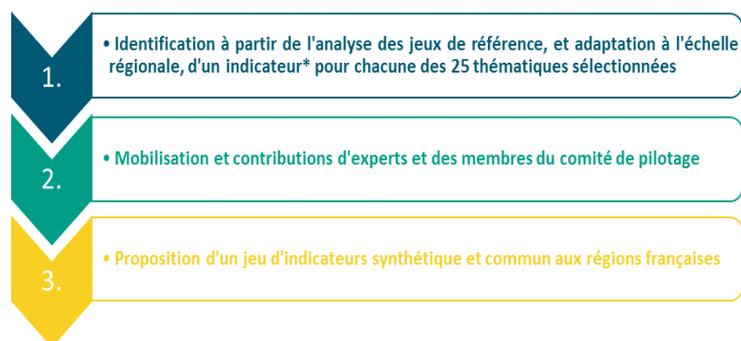
La réalisation de ce projet a réuni 62 personnes représentant 46 organismes au sein d'un comité de pilotage dédié, ainsi qu'une vingtaine de contributeurs experts.

Présentation du questionnement stratégique proposé pour la structuration d'indicateurs territoriaux

L'analyse des questionnements auxquels répondent les différents jeux d'indicateurs de biodiversité internationaux, européens, nationaux et territoriaux étudiés dans le *Cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires* a permis de dégager un cadre d'analyse commun à l'ensemble des échelles territoriales, construit autour du modèle DPSIR.

Dans le cadre de cette étude, pour chaque maillon du cadre DPSIR, une question clé a été définie et déclinée en sous-questions, puis en thématiques. Le questionnement stratégique se structure donc en : 5 questions clés ; 19 sous-questions et 55 thématiques. Les thématiques ont ensuite vocation à être renseignées par des indicateurs. Quelle que soit leur échelle, les territoires disposent ainsi d'un cadre dans lequel inscrire et structurer leurs indicateurs de biodiversité.

Présentation du jeu commun et synthétique d'indicateurs proposé pour l'échelon régional



Sur la base du *Cadre de réflexion et d'analyse* proposé et des indicateurs de biodiversité



existants (Observatoire national de la biodiversité, Observatoires régionaux, Indice de Singapour...), l'UICN France a ensuite identifié un jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional.

Leur renseignement périodique permettra à toutes les régions qui le souhaitent de suivre l'évolution de la biodiversité sur leur territoire (son état, les pressions qui s'exercent sur elle, les impacts sur les services écologiques bénéficiant aux acteurs du territoire) et les réponses apportées pour sa préservation. Elles pourront également se situer dans le contexte international et national, en valorisant leur contribution à l'atteinte des objectifs d'Aichi et à ceux de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), favorisant ainsi la cohérence entre ces différents niveaux d'objectifs.

Amené à évoluer, ce jeu de 25 indicateurs régionaux a vocation à alimenter les travaux nationaux menés dans ce domaine, et à être complété par les régions elles-mêmes, notamment en fonction de :

- Leurs spécificités propres (géographiques, écosystémiques, liées aux pratiques...);
- Les enjeux considérés comme prioritaires par les acteurs régionaux impliqués dans l'élaboration des indicateurs ;
- L'amélioration des données disponibles.



Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales

Jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité
pour l'échelon régional



Ce document sera publié en décembre 2014 et téléchargeable gratuitement sur le site de l'UICN France. L'ensemble des ouvrages du Comité français de l'UICN sont disponibles sur www.uicn.fr.

Contact :

Structure : UICN France

Intervenant : Valérie Moral, Chargée de mission « collectivités territoriales et biodiversité »

Mail : valerie.moral@uicn.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



Rapportage : Pierre Zagatti, Directeur de recherche – INRA Versailles

Cet atelier s'articulait autour de deux thématiques liées, mais traitées successivement :

- Quels indicateurs proposés à l'échelle nationale ou internationale sont mobilisables à l'échelle régionale ?
- De quelles données peut se nourrir le portrait de la biodiversité communale ?

La **première thématique** a été introduite par l'UICN-France qui a présenté sa démarche, « **Indicateurs de biodiversité** pour les collectivités territoriales ». Dans un premier temps, les réflexions conduites par le comité français de l'UICN ont abouti à la publication en mai 2014 d'un cadre de réflexion et d'analyse, qui propose une synthèse de l'existant et pose les bases d'un questionnement stratégique global. De ce questionnement est issu un jeu de 25 indicateurs qui doit être publié prochainement, utilisable par les collectivités à différentes échelles.

Suite à cette présentation, les discussions ont porté sur la notion d'indicateur et sa persistance à différentes échelles. :

Un indicateur est un indice qui répond à une question. Lorsque la question n'est pas formulée, ou n'apparaît pas en filigrane autour de la publication de l'indicateur, celui-ci n'aboutit à rien.

Deux approches sont utilisables pour construire un indicateur, la première consiste à dresser un panorama autour des grandes thématiques de la biodiversité (comme proposées par CDB, SEBI, GeoBON et ses « essential biodiversity variables »). De ce panorama émergent des questions, dont il convient ensuite de renseigner la pertinence en termes d'indicateurs. C'est ce type d'approche qui a été privilégié par l'UICN.

La seconde approche est plus pragmatique. Elle consiste à recenser les données mobilisables, puis, par une démarche d'essais-erreurs, à adopter, modifier voire abandonner des indicateurs. Il reste avec cette démarche un certain nombre de sujets « orphelins » pour lesquels il est important de chercher à engager une démarche spécifique. C'est plutôt ce deuxième type d'approche qui a été développé par l'ONB.

Dans les deux cas, on a construit des indicateurs à une échelle nationale, voire supranationale, et se pose alors le problème d'une déclinaison à une échelle plus restreinte :

- La réduction d'échelle est elle **réalisable techniquement** ? En d'autres termes, les données existent-elles et sont elles suffisamment fines à notre échelle ?
- La réduction d'échelle est-elle **acceptable scientifiquement** ? Plus précisément, l'échantillonnage produisant les données est-il suffisamment homogène dans l'espace et dans le temps pour conserver robustesse, précision et sensibilité ?

L'indicateur « évolution de l'état des zones humides » de l'ONB, basé sur une enquête auprès de 162 gestionnaires, fournit un bon exemple d'indicateur non utilisable à une échelle infranationale.

La diffusion de ces indicateurs a également été abordée. Des retours d'expérience ont mis en évidence quelques écueils à éviter à ce niveau.

- L'importance d'un discours explicatif autour des indicateurs a été soulevée par l'expérience du Forum des Marais Atlantiques. Un lot d'indicateurs livrés tels



quels aux collectivités est rejeté systématiquement s'il n'est pas d'explications techniques relatives aux indicateurs et à leurs limites d'interprétation, ainsi que d'un commentaire spécifique à l'entité territoriale, permettant de positionner la collectivité par rapport à ses voisines et aux autres échelles spatiales.

- Les querelles d'écoles scientifiques existent également à ce niveau. Certains indicateurs, comme ceux basés sur l'Indice Planète Vivante (initié par le WWF) sont rejetés par une partie de la communauté scientifique française, et notamment par le Comité National de l'ONB.

Pour finir, il est apparu indispensable de développer des outils communs pour construire, évaluer et communiquer autour des indicateurs. Ce devrait être une des tâches du réseau des ORB.

Deuxième thématique : le Portrait de la biodiversité communale.

Le Cerema a rappelé la démarche en cours : à partir d'un site internet, n'importe quel utilisateur sera en mesure d'éditer, en quelques minutes, un portrait de la biodiversité de la commune de son choix. Ce portrait sera issu d'extractions des grandes bases de données nationales : INPN pour les taxons, et bases diverses pour les territoires.

Une rédaction commune à tous les portraits est en cours, sous l'égide du MEDDE. Le Cerema travaille sur la gestion et l'organisation des bases de données et la société Bio Eco Forests développe l'outil informatique.

La discussion est engagée dans l'atelier sur la nature des textes génériques accompagnant le portrait, et sur les critères d'acceptabilité du portrait pour les divers publics.

Les conclusions sur le premier aspect rejoignent complètement celles de la discussion sur les indicateurs régionaux : il faut absolument éviter d'énumérer des données brutes, mais expliquer les méthodes utilisées et leurs limites, et fournir un véritable guide de lecture aux utilisateurs.

Les données disponibles concernent *a minima* les taxons et leur statut (protection, menaces...) d'une part, les territoires et leurs caractéristiques (aires protégées, hydrologie, géologie, risques...) d'autre part. Les données concernant les territoires sont aisément extractibles à l'échelle communale et sont disponibles. Pour celles concernant les taxons par contre, on peut craindre une grande hétérogénéité d'une commune à l'autre. Que se passe-t-il quand l'extraction de la base INPN ne donne qu'une poignée d'animaux ou de plantes pour une commune, voire aucun ? L'association Picardie Nature a relaté un retour d'expérience sur la mise à disposition d'une base d'occurrences sur les animaux. Malgré le volume de la base (1 million de données), seules 25% des communes étaient considérées comme bien renseignées. Quand l'interrogation portait sur une commune avec trop peu de données, c'est l'association qui était mise en cause pour un travail incomplet.

Le seul effet vraiment positif du portrait d'une commune peu ou pas renseignée, c'est qu'il suscite souvent un entraînement participatif qui pousse l'internaute à alimenter lui-même la base avec les espèces manquantes, qu'il croise quotidiennement dans sa commune. Dans ces conditions, il est important de fournir avec le portrait des outils pour alimenter directement la base (par exemple Cardobs pour l'INPN).



Une bonne perception du portrait passe également par la prise en compte d'inventaires ou de diagnostics plus anciens sur le secteur, et dont les utilisateurs pourraient avoir connaissance. Ce dernier point pose d'ailleurs le problème de l'ancienneté des données à inclure dans le portrait. Utiliser des données anciennes augmente le risque de mentionner des espèces aujourd'hui disparues du territoire concerné, et n'utiliser que des données très récentes appauvrirait beaucoup de panoramas présentés. Un point de réflexion supplémentaire concerne d'ailleurs les différences de pas d'acquisition des données, beaucoup plus rapides à renouveler pour les oiseaux ou les phanérogames que pour les bryophytes ou les coléoptères saproxyliques.

La présentation des données existantes est également discutée. Il faudrait éviter de proposer des listes taxonomiques complètes (parfois plusieurs milliers d'espèces) mais plutôt de préciser un nombre d'espèces par catégories taxonomiques. Dans ces conditions, jusqu'à quel niveau de précision doit-on aller (embranchement, classe, ordre...) et faut-il prévoir une analyse qualitative du bilan pour chaque commune (forces et faiblesses des connaissances) ?

La dernière partie des discussions de l'atelier a porté sur l'intérêt de ces portraits pour les ORB.

Apparemment, l'information disponible à l'échelle communale est trop morcelée pour être significative pour un observatoire régional, sauf cas exceptionnels. Par contre, un besoin réel se fait sentir pour une possibilité d'agrégation, notamment au niveau des intercommunalités ou des cantons.

Une telle agrégation de données ne pose pas de problèmes majeurs pour les données INPN, dont l'unité de base est la commune. Par contre, des impossibilités surgissent pour les bases décrivant les territoires, renseignées à des échelles très diverses pas toujours compatibles avec une agrégation supra-communale.

Il n'empêche que les collectivités pourraient tirer un intérêt direct d'une extraction des seules données taxonomiques aux échelles administratives qui les concernent, de même que les scientifiques pourraient les exploiter utilement à des échelles plus écologiques (Petites Régions Agricoles ou Sylvo-Eco-Régions par exemple).

Contact :

Structure : INRA Versailles

Intervenant : Pierre Zagatti, , Directeur de recherche

Mail : Pierre.zagatti@fondationbiodiversite.fr



ATELIER N° 4 : TRANSPARENCE DE LA GOUVERNANCE & PARTICIPATION ; MOBILISATION ET PÉRENNISATION DES MOYENS NÉCESSAIRES ; PARTENARIATS

Dans cet atelier animé par **Lou Dengreville, Responsable de la cellule – Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais**, trois thématiques étaient visées, la transparence de la gouvernance et sa participation, la mobilisation et la pérennisation des moyens nécessaires et les partenariats :

- Quelle gouvernance concevoir pour les observatoires ?
- Quelle place pour la représentation des élus, des autres acteurs du territoire ?
- Quel niveau d'autonomie vis-à-vis des décideurs des politiques publiques et privées ?
- Quelles modalités de recueil de besoin et quelle ouverture aux citoyens ?
- Comment mobiliser et pérenniser les moyens humains et financiers nécessaires à l'accompagnement efficace des territoires par les observatoires ?
- Quelles sources, quelles modalités, quelles synergies ? Quels partenariats les observatoires doivent-ils développer sur les territoires pour accompagner l'action publique et privée ?

Témoignage : Marie Barneix, Chef de projet – Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)

Le lancement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) en 2006 et celui de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) en 2010 par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), ont renforcé aux niveaux régionaux et départementaux l'émergence du besoin d'outils d'appréhension des enjeux et d'aide à la décision en matière de prise en compte de la richesse biologique. La connaissance est en effet un impératif pour coordonner les actions qui visent à en assurer la pérennité et la prise en compte de la biodiversité dans la gestion durable des territoires.

En Aquitaine, la flore et les habitats naturels sont inscrits dans le champ d'intervention du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (en lien avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) depuis son agrément en 2008. Dès 2007, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) ont identifié la nécessité de mieux organiser la collecte, le traitement et la valorisation des données faunistiques en Aquitaine. Lors de sa réunion d'installation en janvier 2008, le Comité de Suivi Régional (CSR) du SINP se prononça en faveur de la mise en place d'un « observatoire de la faune sauvage en Aquitaine ». Diverses études conduites en partenariat entre 2008 et 2010 ont validé ce besoin et ont commencé à identifier les contours d'un dispositif rassemblant les producteurs aquitains de données faunistiques :



L'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage

Lancée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine) pour une durée de deux ans – 2011/2012 -, la mission de réfiguration à la mise en place de l'OAFS a confirmé la forte attente chez les acteurs aquitains de la faune sauvage d'une meilleure coordination et diffusion des



informations faunistiques.

Suite à cette construction collégiale, l'OAFS est officiellement lancé le 1^{er} janvier 2013 grâce au soutien de la DREAL Aquitaine et du Fond européen FEDER. Le portage du dispositif a été confié à l'Unité Mixte de Recherche « Biodiversité, Gènes et Communautés » (UMR BioGeCo) qui associe l'Université de Bordeaux et l'INRA. La mise en place d'un tel partenariat entre un observatoire régional s'intéressant à la biodiversité et le monde de la recherche fait de l'OAFS un projet innovant et ambitieux puisqu'il s'agit du premier de ce type en France, offrant au dispositif un cadre scientifique et neutre.

Le bon fonctionnement de l'Observatoire, décrit dans la Charte du Réseau des Contributeurs de l'OAFS, repose sur l'association de trois entités :

- Un Réseau de Contributeurs (RCOAFS) : Il réunit des structures régionales contribuant à la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats. Ces structures partagent les objectifs de l'observatoire et ont ratifié la Charte du Réseau ;
- Une Cellule de Traitement : composée d'une équipe salariée, elle est chargée d'assurer la réalisation des objectifs ;
- Un Conseil scientifique : Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel (CSRPN) d'Aquitaine a été désigné comme le référent scientifique de l'Observatoire. Il est chargé notamment de donner un avis sur le programme d'action de l'OAFS et de valider les travaux produits.

Par son rôle d'observatoire et de plate-forme régionale d'échanges de données, l'OAFS est voué à devenir un centre d'appui technique pour les décideurs publics et les acteurs régionaux. Ses principaux objectifs sont de :

- Structurer, développer et animer un réseau d'acteurs ;
- Mettre en place et encourager la mutualisation des données et de l'expertise ;
- Apporter une valorisation scientifique, fiable et partagée, à la production d'informations régionales et territoriales.

Comme décidé dans le cadre de la mission de préfiguration de l'OAFS, un premier Conseil de Gouvernance, intitulé Conseil de Gouvernance transitoire, a été installé en mars 2013. En sus de statuer sur les orientations annuelles de l'OAFS, les membres du Conseil ont également pour rôle de décider des modalités de renouvellement de l'instance. Le Conseil de Gouvernance transitoire est actuellement composé de 45 structures réparties équitablement dans trois collèges. Le mandat de cette instance transitoire arrive à son terme en fin d'année.

Après deux années de fonctionnement et des projets collaboratifs réussis, l'OAFS - au travers de sa Cellule de Traitement - souhaite donc maintenant engager de nouveaux travaux autour de sa future Gouvernance : vers quel type de gouvernance s'orienter ? Quelle place pour chaque acteur du territoire ? Quels moyens ?

Ces échanges permettront également de finaliser l'articulation de l'observatoire avec l'ensemble des dispositifs existants.

Contact :

Structure : Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)

Intervenant : Marie Barneix, Chef de projet

Mail : barneix@oafs.fr



[Téléchargement du diaporama](#)



ATELIER N° 5 : OUVERTURE ET VALORISATION DE L'ACCÈS LIBRE AUX DONNÉES

Ce dernier atelier animé par **Karine Moreno, Chef de projet – Observatoire de la biodiversité de Haute Normandie** portait sur l'ouverture et la valorisation de l'accès libre aux données :

- Quelle stratégie est-elle gagnante pour les observatoires par rapport aux démarches open data ?
- Doivent-ils suivre ou être moteur ?
- La biodiversité constitue-t-elle un cas particulier ?

Témoignage : Grégoire Mages, Chargé de mission « Observatoire de l'open data » – Décider ensemble



Depuis les années 1960, un mouvement sociétal de fond réinterroge les modes d'action publique dans les démocraties occidentales.

Ce phénomène s'illustre à travers des oppositions parfois brutales aux projets d'aménagement ou de politiques publiques. Notamment, la montée en puissance des préoccupations environnementales et plus généralement de la thématique du développement durable accompagne cette évolution.

Qu'est ce qu'une donnée ?

Une « donnée » est un élément qui ne fait l'objet d'aucune interprétation, comme l'explique Simon Chignard : « Si je consulte mon thermomètre et que je lis qu'il fait 17°C dehors, c'est un fait, une donnée brute. Si je dis que le temps me semble plutôt frais pour la saison, il s'agit d'une information - j'ai combiné un constat factuel et mon expérience du climat local en cette période de l'année »

Dans ce contexte, les administrations publiques prennent conscience de l'intérêt de mieux valoriser les nombreuses données dont elles disposent, en permettant non seulement l'accès à ces données mais également leur réutilisation, c'est-à-dire leur exploitation par des tiers à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont détenues ou ont été élaborées, éventuellement à des fins commerciales. Derrière cette approche se trouve l'idée qu'il revient aux acteurs du secteur privé ou de la société civile (entreprises, scientifiques, développeurs, journalistes...) d'exploiter les données publiques pour créer de la valeur.

On distingue les notions d'accès et de réutilisation des données :

- L'accès aux données consiste à permettre à des tiers leur consultation ou, du moins, celle du document qui les contient ;
- La réutilisation des données consiste à permettre à des tiers de consulter et de disposer des données pour les exploiter à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont détenues ou élaborées.



Quel est l'intérêt de l'ouverture des données ?

1. Approfondir la démocratie et favoriser la transparence

La « transparence » est un enjeu politique de gouvernance publique car elle traduit la volonté d'améliorer la relation de confiance entre l'administration et les citoyens. En rendant publiques leurs données, les administrations et gouvernements s'engagent dans une démarche de transparence accrue de leurs modes de fonctionnement et de leurs décisions (politiques, budgétaires...).

Les TIC, en particulier Internet, favorisent l'émergence de nouveaux modes de participation citoyenne au débat public et contribuent à démocratiser l'expression publique. Dans le prolongement de cette évolution, mettre les données publiques à disposition des citoyens, organisés ou non, donne à ces derniers des outils et des moyens supplémentaires de participation.

2. Développer la performance publique et l'innovation au service du citoyen

Sur le principe des innovations permises par les nouvelles technologies, l'ouverture des données publiques permet la création de nouveaux services accessibles via des sites Internet et des applications pour Smartphone, dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne des usagers du service public

Lorsque ces nouveaux services sont développés par des acteurs privés, l'ouverture des données publiques contribue à la formation d'un écosystème économique et au développement de l'économie numérique. Déjà, de nombreuses entreprises, notamment des start-up, sont nées autour de la réutilisation des données ouvertes par les administrations.

3. Bénéficier d'un outil de pilotage et de communication

Les administrations n'échappent pas à la nécessaire adaptation de leurs modes de fonctionnement pour répondre aux impératifs du climat économique actuel. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une démarche d'ouverture des données publiques peut leur permettre de disposer d'une vue d'ensemble sur les données qu'elles détiennent et de bénéficier ainsi d'une meilleure expertise sur leurs actions et sur leurs modes de fonctionnement. En effet, en œuvrant à l'ouverture de leurs données, les organismes publics sont amenés à effectuer un travail de contrôle et d'amélioration de la qualité de ces données. Cette étape peut s'avérer bénéfique en interne : optimisation du traitement des données, rationalisation et meilleur partage de l'information entre les services...

L'ouverture des données peut ainsi s'avérer être un outil précieux dans l'amélioration de la capacité des organismes publics à planifier, à se coordonner, à procéder à des évaluations.

Enfin, l'ouverture des données publiques peut être un levier d'innovation en termes de



communication. De façon générale les initiatives Open Data confèrent aux organismes qui les engagent une « image » de transparence et d'innovation. Les portails de données ouvertes ont d'ailleurs autant un rôle technique que de valorisation des démarches.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'ouverture des données publiques, bien qu'étant le fruit d'une forte mobilisation des agents des collectivités, n'atteint pas le « grand public » relativement peu sensible et sensibilisé à cette thématique. Le risque réside alors dans l'accaparement de quelques ré-utilisateurs initiés limitant ainsi l'effet « propagation » de la donnée accessible. Force est de reconnaître également que la charge de travail associée à la vérification et à la mise à jour des données peut décourager, et que le travail des administrations peut-être discrédité. Ainsi se profile une autre interrogation : celle des risques politiques éventuels associés à la transparence permise par l'ouverture des données publiques. Car les promesses démocratiques de l'ouverture des données publiques ne pourront se réaliser qu'à condition que se mette en place une dynamique vertueuse et rassurante pour chacun : stimulation de l'appropriation de cette évolution par le plus grand nombre, changement de paradigme vers une culture de la gouvernance ouverte au sein des administrations.

Enjeu stratégique pour les administrations, l'ouverture des données publiques doit nécessairement s'inscrire dans une démarche globale. Les débats et interrogations actuels semblent signifier que ce concept, d'origine anglo-saxonne, se trouve à une étape complexe et décisive : sa mise en œuvre dans le cadre de notre culture politique française. C'est aussi de l'aptitude des mouvements citoyens à se saisir de ses opportunités pour exercer ou revendiquer une activité plus participative et pour faire progresser cette dynamique d'approfondissement de la démocratie que dépendra son avenir.

Contact :

Structure : Décider ensemble

Intervenant : Grégoire Mages, Chargé de mission « Observatoire de l'open data »

Mail : g.mages@deciderensemble.com



Rapportage : Marion Brosseau – Chargée de mission – Observatoire régional de la biodiversité à l’Institut régional du développement durable

Quel besoin de mise à disposition des données pour les observatoires de la biodiversité?

Il existe un réel besoin pour la création d’indicateurs. Les observatoires ont donc une nécessité d’accès aux données des producteurs, or cela peut passer par des conventions, sans qu’il soit question d’open data. Or la notion d’open data va au-delà de ce besoin de données, elle implique une dimension d’accès libre à l’information, outil de démocratie.

La biodiversité : un cas particulier ?

La gestion des données dans le domaine de la biodiversité n’est pas homogène, certaines sont ouvertes et accessibles, d’autres non. Un argument récurant est que les données de biodiversité sont majoritairement privées, car issues de bénévoles adhérents d’associations, d’où une difficulté de les rendre libres d’accès.

Diffuser des données brutes : pour quoi faire ?

Une crainte est que la donnée brute ainsi diffusée fasse l’objet d’interprétations erronées et qu’elle soit manipulée à mauvais escient. Une solution proposée serait de ne pas dissocier la donnée brute de son interprétation, ou alors d’aller vers un accompagnement du demandeur de la donnée pour son interprétation.

Diffuser des données : à quelle échelle ? Pour quel public?

La diffusion de données de biodiversité pour tout public se fait en grande partie à une échelle large (commune ou maille 10*10), et non pas précise (donnée géolocalisée). Or, il semblerait qu’il y ait une obligation de diffusion de la donnée à l’échelle à laquelle elle a été collectée. Seul le cas de données sensible permettrait à l’heure actuelle de ne pas diffuser la localisation précisément.

Des observatoires ont défini ce niveau de diffusion dans leur charte, en limitant par exemple l’accès aux données brutes aux seuls adhérents, et en ne rendant publiques que des données analysées.

Un besoin de clarification est ici demandé.

Données privées, données publiques : quelles obligations ?

La question principale était de déterminer si la transmission d’une donnée privée à une structure publique rend cette donnée publique. Un point de vigilance est ressorti : s’assurer qu’un producteur de données ne fasse pas de l’open data sans l’avoir voulu. Cela rejoint la question précédente à savoir si une autorité publique détient une donnée géolocalisée, est-elle dans l’obligation de la diffuser à cette échelle, ou a-t-elle le droit de la flouter ? Le protocole du SINP n’oblige pas la diffusion de données géolocalisées : le producteur de la donnée étant toujours identifié, si une structure souhaite obtenir la donnée, à elle de contacter directement le producteur.

Des observatoires proposent alors de ne pas collecter de données brutes mais uniquement analysées. Cela pose toutefois la question de l’identification de la donnée source pour vérifier la validité de l’analyse. En parallèle la question d’un possible rôle du statut de l’observatoire a été posée.



Vers une évolution de la perception des données et leurs producteurs

Il a été perçu que les données semblent, pour les producteurs, une source de revenus et/ou de pouvoir. Revoir l'économie de ces structures productrices afin de sortir la donnée du jeu économique semble alors une solution. Il s'agirait de financer la structuration de la collecte et donc de la donnée, mais pas de financer son recueil.

Une autre solution envisageable serait la reconnaissance de mission de service public pour toutes les structures produisant des données, et notamment pour les associations pour lesquelles le recueil repose sur un réseau de bénévoles.

Open data : une démarche ascendante ?

Les démarches d'open data et du SINP ne sont pas si faciles à s'approprier par les producteurs de données. En les abordant plutôt comme des services, en montrant la plus-value cela pourrait inciter les producteurs à s'ouvrir.

Une proposition consistait à encourager la construction de systèmes décentralisés, offrant ainsi la possibilité à des structures privées d'aller vers l'open data, sans imposer de niveau de désagrégation.

Synthèse : Points de tension

- Quel est l'intérêt de libérer la donnée ? Cela présente un intérêt uniquement s'il y a un accompagnement pour l'interprétation. Il ne faut pas déconnecter la donnée de l'expertise.
- Une transmission à une autorité publique rendrait la donnée publique ? Certains acteurs ne souhaitent pas voir leurs données rendues publiques. Le statut de l'ORB pose alors question.
- Les portails de diffusion de données existent mais manquent de structuration, la solution passe-t-elle par un système décentralisé ?
- Comment valider les données transmises ? Une validation est nécessaire afin de s'assurer de la fiabilité des données, comment la réaliser ? Par qui sera-t-elle réalisée ?

Synthèse Propositions opérationnelles

- Il est important de définir le cadre de diffusion des données et notamment des données sensibles. Le grand public doit-il avoir accès uniquement aux données interprétées ?
- Les termes de réutilisation des données mises à disposition pourront être définis grâce au protocole SINP ou à des chartes.
- Peut-on insérer la possibilité d'avertir le producteur quand sa donnée est téléchargée ?
- Pour répondre à la problématique de données publiques, peut-on sortir la donnée du jeu économique afin d'aller vers une reconnaissance de mission de service public des producteurs privés ?

Contact :

Structure : Observatoire régional de la biodiversité à l'Institut régional du développement durable

Intervenant : Marion Brosseau, Chargée de mission

Mail : marion.brosseau@ird2.org



SYNTHÈSE DES ATELIERS STRATÉGIQUES : QUELLE PLACE DES OBSERVATOIRES DANS LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

Luc Mauchamp, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité (ONB) » – MEDDE -
Direction de l'eau et de la biodiversité

QUELLE PLACE DES TERRITOIRES DANS LA GOUVERNANCE DES OBSERVATOIRES ?

Quelle place des financeurs ?

- Une place décisionnelle ?
Quel risque de gestion de fait ? Pour quelle représentativité / intérêt pour les territoires ? Pour optimiser les moyens investis ? L'observatoire est-il le plus efficace quand le financeur tranche et décide ?
- Des financeurs uniquement garants de l'intérêt général ?
- Des financeurs ayant le même poids que les autres acteurs ?

Quelle place pour les intérêts privés ?

- Pour les bureaux d'étude, acteurs privés de la connaissance ?
- Pour les acteurs socio-économiques ?

Les jeux d'acteurs spécifiques à chaque territoire déterminent la gouvernance des Observatoires ?

- Pour une utilisation efficace ?
- Pour une neutralisation efficace ?

Quelle utilisation des comités existants et quelle valorisation ?

- Pour la cohérence sur le territoire ;
- Pour l'optimisation des moyens et compétences.

→ **Un consensus émerge des observatoires : aller vers un élargissement du comité décisionnel à une gouvernance à 5.**

QUELS RÔLES POSSIBLES POUR LES OBSERVATOIRES ?

Organisation / stimulation de la connaissance :

- Nécessité de garder l'expertise liée à la donnée qui "remonte" :
Ne pas déconnecter les données et les limites d'interprétation ; Reconnaître le producteur et son "effort" ; Accompagner la donnée par la qualité.

Lieu d'échange et de concertation.

Diffusion d'information validée, partagée et adaptée :

- Aux différents publics : Habitants, Acteurs de la connaissance, Décideurs, Politiques, Socio-économiques, Administratifs ;
- Aux différentes questions.

Appui aux politiques publiques :

- Contribution au débat citoyen ?
- Aide à la décision publique ?
- Suivi/évaluation des politiques publiques ?
- Valorisation des politiques publiques "greenwashing" ?



QUELLES CONDITIONS POUR ÊTRE UTILE ET EFFICACE ?

L'autonomie et la pérennité financière :

- La pérennité est-elle mieux assurée en structures publiques ?
- L'autonomie est-elle mieux assurée en structures privées ?

La pérennité statutaire : un bien ou une contrainte / évolution des missions ?

- La pérennité statutaire passe-t-elle par le nouveau statut d'EPCE ?

L'indépendance : Est-elle mieux assurée en structures associatives ?

La neutralité : Est-elle mieux assurée en structures publiques ?

La légitimité

- Est-elle mieux assurée en structures publiques / société ou acteurs publics ?
- Est-elle mieux assurée en structures privées / acteurs socio-économiques ?

La complémentarité avec l'existant

- Importance de la non-redondance pour les synergies ;
Pour cela, qui arbitre et organise ?
- Importance de la non-concurrence avec les fonctions et les produits des membres.
Y compris s'ils assurent des missions légitimes des observatoires ?

L'organisation productive

- Il faut distinguer les fonctions organisationnelles des fonctions productives (indicateurs...).
- Faut-il distinguer les fonctions techniques des fonctions scientifiques ?
- Faut-il lier des partenariats entre les acteurs du territoire ? Lesquels ?

L'accès aux données de biodiversité (SINP)

- Il faut poursuivre la mise en œuvre du SINP ;
- Il faut continuer de clarifier le statut juridique de la donnée.
*La transmission à une autorité publique la rend-elle publique ? POSE PROBLEME.
Quid des données sensibles ? Quel sera le niveau de diffusion pour quel public et finalité ?
Le statut de l'observatoire influe-t-il sur ce plan ? Pour récupérer la donnée, pour la diffuser ?*
- Comment développer l'open data ?
*Il ressort un besoin d'acculturation des observatoires sur le sujet.
C'est une question difficile sur la biodiversité car les données privées (majoritaires ?) et publiques sont mélangées.
La structuration les réseaux de producteurs permettra de répondre à l'open data.
Faut-il sortir la donnée du jeu économique ? Pour cela la reconnaissance de l'utilité publique des producteurs est-elle possible ?*



QUELS PRODUITS POUR ÊTRE UTILE ET EFFICACE ?

Constats :

- On remarque des lacunes en matière de retour d'expérience des observatoires installés pour les observatoires qui se mettent en place ;
- EN AMONT, malgré des lacunes importantes, les données sont abondantes mais manquent de structuration, de qualité...
- EN AVAL, il existe beaucoup d'outils de synthèse, de vulgarisation, de valorisation : cartes, atlas, listes,...

Les observatoires ont-ils trop privilégié l'information ? / Produits de valorisation "politiques" (indicateurs...)

La prise en compte effective des résultats par tous les acteurs du territoire s'avère décevante. Notamment par les élus qui sont difficiles à toucher par la communication. Il y a une évolution de la culture des élus, autrefois, les experts étaient les élus locaux agriculteurs. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour être utiles et efficaces, les observatoires doivent être exigeants en termes de validation :

- Positionnement exigeant des financeurs sur la qualité scientifique ?
- Besoin d'accompagnement scientifique en amont avec des protocoles adaptés aux objectifs d'acquisition ;
- Se pose la question de prise en compte du temps de travail qui doit être valorisé.
Contractualisation financière ?
La reconnaissance est acquise pour la flore avec le conservatoire botanique national. Il n'y a pas encore reconnaissance automatique pour la faune.
- Certains indicateurs sont retenus ici et rejetés ailleurs (controverse scientifique, exemple de l'Empreinte écologique) : quelle est la lisibilité ?
- Quelle validation des produits des observatoires (indicateurs) ?

Pour être utiles et efficaces, les observatoires doivent être adaptés aux publics :

- Cela passe par l'identification des publics, de leurs caractéristiques et de leurs attentes. Qui se charge de cette identification ?
- Afin d'être cohérent, peut-on décliner la même connaissance à différents publics ?
- La livraison d'indicateurs à un public sans accompagnement est vouée à l'échec ;
- La base de la connaissance sur les espèces est inadaptée, il faut se baser sur les espaces (Écosystèmes).

Pour être utiles et efficaces, les indicateurs doivent être adaptés aux questions posées :

- Il est indispensable de poser les questions explicitement en amont de la construction de l'indicateur ;
- Les indicateurs peuvent être définis sur la base de l'existant qui est déjà reconnu et éprouvé ;
De cette manière, on renseigne ce que l'on peut, cela est rapide mais potentiellement moins pertinent et moins approprié par les acteurs.
- Les indicateurs peuvent être définis sur la base des questions spécifiques et données mobilisables.

Cette méthode est plus lente mais potentiellement plus pertinente et appropriée par les acteurs. Elle entre dans une démarche d'amélioration permanente en faisant des essais et erreurs sur les indicateurs produits.



Pour être utiles et efficaces, les indicateurs doivent être adaptés aux bonnes échelles de perception / d'action :

- Un déficit est identifié à l'échelle communale ;
Évaluation environnementale des documents d'urbanisme, PADD, SRCE (élaboration et déclinaison / PLU)
- Intérêt du portrait de la biodiversité communale :
Ce produit nécessaire est prometteur : travail sur les espèces, taxons présents et sur les différents statuts des espèces, une agrégation par groupe de communes serait très intéressante.
Un décryptage est nécessaire en accompagnement, un guide de lecture simple est nécessaire mais non suffisant.
Il ressort des débats une crainte sur l'hétérogénéité entre communes. Une mobilisation de données plus maigres que les anciens inventaires qui provoquerait une décrédibilisation de l'outil.
Le développement d'un autre outil permettant le remplissage participatif pour des données manquantes trop criantes serait intéressant.
- L'articulation entre échelles est problématique ;
Quelle compatibilité des indicateurs et des messages ? Qui est légitime pour l'assurer (l'imposer) ?
Comment organiser la concertation entre observatoires producteurs aux différentes échelles : Travail sur outils et protocoles communs inter-observatoires et inter-échelles, aller jusqu'à une participation croisée à la gouvernance ?
- Avec l'exigence de faisabilité / qualité des indicateurs à chaque échelle

Pour être utiles et efficaces, les indicateurs doivent-ils être directement associés à l'action ?

- La démarche de l'évaluation des politiques publiques est-elle structurante ?
- Faut-il s'arrêter aux indicateurs (constat) ou faire des recommandations ?
En étant directement liés à l'action ; ils seraient plus audibles, plus appliqués mais cela engendre un risque élevé de perte de neutralité et de légitimité.

QUELLE PLUS-VALUE ÉVENTUELLE DU TRAVAIL EN RÉSEAU POUR CHAQUE OBSERVATOIRE ET CHAQUE TERRITOIRE ?

La mutualisation :

- Des données, standards et formats via des plates-formes d'échanges ;
- Des méthodologies pour la gouvernance, l'élaboration de produits et la validation ;
- Des outils : logiciels, guides, supports de formation / communication ;
- Des compétences ;
- Des informations : annuaire des observatoires, annuaire des compétences, forum, centre de ressources ;
- Des moyens humains et financiers : productions collectives, actions, demandes d'accès aux données, rencontres & manifestations.

Dans quel intérêt :

- Harmoniser et mettre en cohérence ;
- Maintenir ou augmenter l'ambition des produits : mutualisation des experts scientifiques en pôle thématique ou territoire trans-régional ;
- Développer des produits hors de portée de chacun : plan de formation, manifestations, travaux lourds...
- Utiliser l'influence collective : conviction, visibilité, persuasion...
- Profiter des facilités de chacun : opportunités, relations privilégiées, compétences expertes ;
- Avancer plus vite : transferts d'expérience, généralisation de pratiques, compagnonnage des



- novices par des experts (sciences participatives) ;
- Accroître la crédibilité de chacun : reconnaissance de compétence mutuelle, développement d'expertise et légitimité par mutualisation (sciences participatives) ;
- Pérenniser et sécuriser les actions : assurance par le collectif.

Contact :

Structure : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Intervenant : Luc Mauchamp, Chef de projet Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Mail : Luc.Mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Téléchargement du bilan des ateliers :

[Carte heuristique \(PDF\)](#)

[Carte heuristique \(FreeMind\)](#)

Extrait de la carte heuristique :



PROJECTION-DÉBAT « MARAIS POITEVIN, LE PATRIMOINE NATUREL ET SON OBSERVATOIRE »

Dominique Giret, Directeur technique – Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Alain Texier, Responsable de l'observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin – Parc Naturel Régional du Marais poitevin



Le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste des marais de l'ouest avec une superficie de près 107 000 hectares (avec sa façade maritime). Il s'étend sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres) et sur deux régions (Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Cette vaste zone humide est le résultat du comblement du golfe dit "des Pictons".

Depuis le Moyen Age, l'homme s'efforce d'aménager la zone humide. Les actions entreprises ont abouti à la création de différents types de marais en fonction de la contrainte hydrique. La physionomie actuelle du Marais poitevin découle de la complémentarité des facteurs naturels et anthropiques. L'évolution géomorphologique de la zone humide, la position géographique le long de la façade atlantique, la pédologie, le climat sont autant de paramètres qui influent sur la présence et la répartition des espèces.



Un Observatoire du patrimoine naturel

Les enjeux biologiques du Marais poitevin et les conflits d'usage sur le marais, ont amené les politiques publiques à engager de nombreuses actions (Plans gouvernementaux, Natura 2000, Site classé, etc.). En trame de fond, la question de l'évolution de la biodiversité est prépondérante.

C'est pourquoi, en 2003, profitant des réunions de concertation à l'occasion de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, l'idée d'un observatoire du patrimoine naturel, a été formulé par les acteurs du territoire et le parc du Marais poitevin.



L'observatoire est un outil qui a pour ambition de fédérer et harmoniser l'ensemble des suivis biologiques sur la zone humide du Marais poitevin et les zones de bordures (littoral, plaines et bocages).

Sur un tel périmètre (250 000 ha) il est difficile de suivre toutes les espèces et les habitats. C'est pourquoi, il est défini des "indicateurs", qui peuvent être des espèces (communes, rares), des cortèges, des populations, etc.

Les objectifs sont :

- Connaître et suivre la composition et la répartition des espèces et des habitats ;
- Evaluer la pertinence des outils de gestion de la zone humide et des politiques publiques ;
- Partager et restituer l'information auprès des acteurs du territoire.

Fonctionnement

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est la structure coordinatrice de l'Observatoire. Il collabore avec une trentaine de partenaires locaux, organisés en 7 pôles thématiques : Flore - Habitats, Amphibiens - Reptiles, Mammifères, Avifaune, Entomofaune, Poissons, Espèces exotiques envahissantes.

En 2008, les principaux partenaires de l'OPN se sont fédérés en signant une charte qui institutionnalise la participation des organismes et l'usage des données.

En fonction des pôles, des suivis biologiques sont lancés annuellement et financés par des crédits publics (Etat, Collectivité territoriales, Europe). Les données sont compilées dans une base de données administrée par le Parc naturel régional.

Les résultats des inventaires biologiques sur le marais sont restitués par le site Internet : <http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr> et par des réunions thématiques auprès des acteurs du territoire. Une plaquette de 10 ans de suivis vient d'être éditée en décembre 2014.

Quelques conclusions de l'Observatoire du patrimoine naturel

La zone humide Marais poitevin, malgré les fortes modifications paysagères qu'il a subies à partir du milieu des années 50, permet encore la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêts européen et national.

- Regardées de près, les surfaces de prairies sont toujours importantes avec plus de 27 000 ha, dont plus de la moitié en prairies subsaumâtres. Au-delà des pratiques agricoles, le caractère humide des prairies est primordial. Les dépressions prairiales, en eau, en fin d'hiver sont un lieu à favoriser pour la migration des oiseaux mais surtout pour la reproduction des espèces aquatiques (brochet, amphibiens, odonates, oiseaux) et la présence des cortèges floristiques des marais de l'ouest ;
- Reconnu au niveau européen pour l'hivernage et la migration des oiseaux, le Marais poitevin accueille des effectifs d'anatidés et de limicoles côtiers, en augmentation avec environ 25 000 canards et 80 000 limicoles, concentrés cependant dans les espaces protégés. Les espèces nicheuses liées à des milieux spécialisés poursuivent leur régression (Guifette noire, Râle des genêts, etc.).
- Composant majeur de la zone humide, le milieu aquatique est caractérisé par les réseaux de fossés, les mares et les dépressions humides prairiales. Les résultats des inventaires amphibiens, odonates et de poissons démontrent une fragilité et une simplification des cortèges faunistiques aquatiques ;
- La gestion des niveaux d'eau et la présence des espèces exotiques envahissantes jouent un rôle important dans l'évolution des cortèges.

La complémentarité des indicateurs de l'Observatoire du Patrimoine Naturel permet de faire ressortir des tendances d'évolution. La répétition des suivis garantira des tendances fiables. L'obtention de ses résultats reposera sur la volonté des politiques publiques et de l'implication des acteurs du territoire.

Contact :

Structure : Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Intervenant : Alain Texier, Responsable de l'Observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin

Mail : a.texier@parc-marais-poitevin.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



SESSION 4

SESSION 4 : LE RÔLE DES OBSERVATOIRES SUR LES TERRITOIRES

Cette session a débuté la seconde journée du séminaire national des observatoires de biodiversité. Elle a porté sur le rôle des observatoires pour la gouvernance des territoires, les partenariats à tisser pour être utile aux différentes échelles.

La première intervention a fait **état des enjeux de connaissance** de la biodiversité dans les territoires. En effet, les chiffres de l'observatoire national de la biodiversité montrent toujours une réduction des populations, les espèces menacées sont de plus en plus nombreuses. Une mobilisation à toutes les échelles est donc nécessaire. Pour cela, la connaissance s'avère fondamentale en matière d'information sur les enjeux de biodiversité.

Trois enjeux majeurs se distinguent :

- Comprendre ;
- Développer la gouvernance ;
- Communiquer, diffuser.



S'en est suivie une **tribune libre** d'un grand témoin élu, Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres et Rapporteur de la Loi Biodiversité. L'avenir de la biodiversité se joue majoritairement au travers des politiques locales et entraîne de nombreux débats entre les acteurs. Cette tribune a permis d'apporter un regard sur les mutations actuelles de l'organisation des politiques de biodiversité, les attentes et opportunités.

Suite à cette tribune, un rappel des **conclusions de la veille** a eu lieu. Ce rappel a permis de dresser le bilan des cinq ateliers techniques et stratégiques s'étant déroulés lors de la session 3. Les éléments débattus durant ces ateliers ont été repris et présentés sous la forme de questions destinées aux collectivités. Ces questions stratégiques, interpellations ou propositions opérationnelles vont alimenter la réflexion et le programme de travail du réseau national des observatoires de la biodiversité pour dessiner les pistes de travail en commun des années à venir.

Enfin, cette quatrième session s'est achevée par trois réflexions croisées sur l'intérêt d'un observatoire, trois regards, chacun portés par un élu et un animateur d'observatoire :

- Regard 1 : un observatoire lieu de la mise en réseau des acteurs ;
- Regard 2 : un observatoire sur mesure pour son territoire ;
- Regard 3 : Articuler les observatoires aux différentes échelles.



PROPOS SUR LES ENJEUX DE CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

Denis Clément, Membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable – MEDDE-CGEDD, Président du comité national de l'ONB



L'évolution de la biodiversité sur notre planète appelle des actions à toutes les échelles géographiques - particulièrement à l'échelle des territoires (« penser global, agir local ») - et donc une connaissance de la biodiversité fortement tournée au service des actions de préservation et de sensibilisation (en plus d'une connaissance « culturelle » qui reste tout à fait actuelle).

1 – Comprendre les enjeux de biodiversité du territoire pour préparer l'action (connaissance)

Pour préparer l'action de l'État, des collectivités, des professionnels, du milieu associatif, des citoyens ; pour des actions spécifiques de préservation, mais surtout pour l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les projets, dans les pratiques et dans les gestes quotidiens.

Connaître l'état et l'évolution des milieux et des espèces sur le territoire aux échelles utiles. Indicateurs et leurs limites. Prendre aussi en compte la perception de la nature. Resituer cet état par rapport à un espace plus vaste (du local à l'international) pour en apprécier le juste enjeu.

Analyser les raisons de cet état (pression des activités économiques, des pratiques individuelles, effets directs et indirects des politiques publiques, raisons sociologiques des comportements...).

Proportionner les moyens respectifs de la connaissance et de l'action.

2 – Développer la coordination et la concertation sur les données (gouvernance)

Coordonner les producteurs d'information pour réunir les données et en faire les synthèses utiles aux échelles adaptées (réseau). Participation possible du public au titre des sciences participatives.

Développer la concertation entre les spécialistes de la biodiversité et les acteurs de la société concernés (professionnels, élus...) pour qu'ils soient parties prenantes de l'information et que celle-ci soit ainsi « appropriée ».

Le niveau régional est intéressant car il concilie à la fois des possibilités d'échelle biogéographique significative, de moyens et de compétence, d'indépendance, de décision publique et de proximité. Il n'est pas exclusif, car selon les sujets et les capacités locales, le rôle de relais plus proches du terrain peut être essentiel (niveau



départemental ou autre).

3 – Communiquer l’information et sensibiliser (diffusion)

Communiquer de façon adaptée auprès des acteurs du territoire : toucher les décideurs publics, les professionnels, le milieu associatif.

Inscrire la connaissance de la biodiversité dans les processus d’élaboration des projets publics, dans les réflexions et les décisions publiques.

Favoriser l’éducation à l’environnement des jeunes (enseignement primaire et secondaire).

Communiquer pour sensibiliser les citoyens d’une manière générale.

Contact :

Structure : Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie

Intervenant : Denis Clément, Membre permanent du Conseil général de l’environnement et du développement durable, Président du comité national de l’ONB

Mail : Denis.clement1@developpement-Durable.gouv.fr



UNE TRIBUNE LIBRE À UN GRAND TÉMOIN ÉLU : REGARD SUR LES MUTATIONS ACTUELLES DE L'ORGANISATION DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ, QUEL DIAGNOSTIC POUR LES TERRITOIRES ? ATTENTES ET OPPORTUNITÉS



Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres

La réflexion sur la problématique biodiversité est un thème complexe qui entraîne des débats entre les nombreux acteurs qui s'y intéressent : états, collectivités, entreprises, associations, observatoires, citoyens... En effet, la biodiversité ne concerne pas que les espèces et les espaces. Elle englobe également les interactions entre espèces, dans des espaces particuliers, avec l'homme qui évolue dans ceux-ci.

Malgré les travaux et recherches, il s'avère difficile pour les citoyens d'appréhender les dangers qui pèsent sur la biodiversité car pour beaucoup une biodiversité disparue est inimaginable : il y aura toujours des espèces qui pourront vivre. Cependant, qu'elle soit terrestre ou marine, ordinaire ou extraordinaire, la biodiversité diminue ! Les objectifs fixés dans les grandes politiques internationales lors des conférences internationales sur la biodiversité (Rio, Nagoya, Pyeongchang) n'ont jamais été atteints. Les états ont donc encore des efforts à faire.

Au vu des budgets alloués et de l'implication des acteurs locaux, une question majeure se pose :

Pourquoi les objectifs ne sont toujours pas atteints ?

La biodiversité est en diminution du fait de l'accentuation des pressions humaines :

- urbanisation,
- agriculture,
- tourisme,
- démographie...

L'influence des filières économiques dans la prise de décisions publiques est très importante. Ainsi, les acteurs qui travaillent aux politiques publiques proposent-ils réellement des actions et politiques efficaces ?

La tendance actuelle va vers le transfert des compétences aux collectivités territoriales mais les transferts de financements ne correspondent pas toujours, se pose alors le problème du désengagement des finances publiques. De plus, la société actuelle est



basée sur des politiques qui engendre négociations, compromis et concertations. La gestion des intérêts contradictoires ralentit la prise de décisions et les applications, les politiques aboutissent donc à des consensus mous.

Enfin, face à la crise, les priorités des citoyens s'orientent vers les questions de chômage et de pauvreté. Mais les plus pauvres sont les plus impactés par les diminutions du cadre de vie. La préservation de la biodiversité doit donc faire partie des priorités pour lutter contre la crise.

La meilleure des opportunités pour cela est la loi biodiversité. Cependant celle-ci n'a toujours pas été votée contrairement à la loi de transition énergétique qui impacte directement les citoyens et les contribuables. La loi agricole permet, quant à elle, une avancée en faveur de l'agro-écologie avec la création d'un observatoire de l'utilisation des sols.

Ces différentes politiques sont intéressantes mais il faut veiller à ce qu'elles ne se télescopent pas et ne se contredisent pas. De plus, leur mise en œuvre au niveau local génère des approches partielles fragmentées et sectorielles qui freinent la biodiversité.

Ainsi, les politiques publiques de protection de la biodiversité pourront réussir, si l'on parvient à inclure, dans toutes les politiques sectorielles, un volet biodiversité avec évaluations, suivi, bilans et obligations de résultat. La préservation de la biodiversité peut être considérée comme un investissement économique qui nécessite d'y mettre des moyens. Les élites doivent comprendre que nous vivons sur une planète qui s'épuise et qui ne pourra pas indéfiniment répondre aux besoins, il faut donc économiser les ressources.

Le rôle important des observatoires serait de faire changer les paradigmes.

Contact :

Intervenant : Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres

Mail : deputee@genevieve-gaillard.com



UN OBSERVATOIRE POURQUOI ? 3 RÉFLEXIONS CROISÉES « 1 ÉLU – 1 ANIMATEUR D'OBSERVATOIRE »

Regard 1 : Un observatoire lieu de la mise en réseau des acteurs

Catherine Tromas, Présidente de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes
Laurence Marcillaud, Conseillère régionale de Poitou-Charentes, Vice-présidente – commission biodiversité – eau – littoral, en charge de la biodiversité



La région Poitou-Charentes est très impliquée sur les questions de biodiversité. La spécificité de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) de Poitou-Charentes réside dans son observatoire de la biodiversité intitulé le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN). Celui-ci est né d'une volonté des acteurs eux-mêmes à la fin des années 90, il est le fruit d'un rassemblement entre l'ORE, Poitou-Charentes Nature (PCN) et l'Institut de Formation et de Recherche et Éducation à l'Environnement (IFREE).

Le projet a réellement démarré en 2004 avec le changement de majorité de la Région qui a décidé de soutenir la constitution du réseau. La démarche partenariale est au cœur du RPAPN. L'élu y joue un rôle facilitateur de mise en cohérence de la mise en réseau des structures qui interviennent. L'élu devient ainsi un levier au-delà du simple rôle de financeur, pour délimiter le rôle de chaque partenaire grâce à sa vision globale de ce qui se fait au niveau régional. Il enrichi le réseau par une vision différente du territoire et son accompagnement se fait au-delà du rôle comptable.



La gouvernance du RPAPN est partenariale, il s'agit d'une gouvernance à 5 assurée par le réseau associatif avec un certain nombre de partenaires représentés dans le conseil d'administration de l'ORE et dans le Comité de Suivi du RPAPN. Les décideurs et acteurs ont le souhait d'agir ensemble avec le même objectif, tous sont signataires de la charte du réseau.

Une des particularités du RPAPN est la mutualisation des données, il n'y a pas de rassemblement des données par l'observatoire afin que chaque structure reste propriétaire de ses données. Par contre toutes les données sont mutualisées pour l'accessibilité à tous. L'objectif actuel de l'observatoire est la diffusion la plus large possible de l'information afin que tous les citoyens se l'approprient. Il doit devenir un outil d'aide à la décision pour les élus et les partenaires en diffusant la donnée la plus objective possible. Le décideur devant alors l'analyser et la valoriser selon ses propres convictions.

A titre d'exemple, le RPAPN a permis de mobiliser l'expertise et les données nécessaires à la mise en place de la Trame Verte et Bleue régionale. En deux mois, les premiers éléments ont vu le jour et un descriptif de l'ensemble des données communales disponibles a été envoyé à chaque commune avec les données les concernant. Ensuite, la construction d'actions régionales à l'échelle communale fut proposée par les élus à partir de la concertation et des propositions des acteurs du RPAPN.

Cet outil et sa méthode sont reproductibles, une mutualisation a été réalisée avec le département de la Gironde pour qui l'ORE a mis en place un réseau similaire. Cela a



permis un gain en efficacité avec un avancement rapide dans ce département au lieu de partir de zéro. L'ORE anime donc maintenant un deuxième observatoire de biodiversité avec le réseau créé en Gironde.

Contacts :

Structure : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes

Intervenant : Catherine Tromas, Présidente

Mail : tromas-c@wanadoo.fr

Structure : Région Poitou-Charentes

Intervenant : Laurence Marcillaud, Conseillère régionale de Poitou-Charentes, Vice-présidente – commission biodiversité – eau – littoral, en charge de la biodiversité

Mail : l.marcillaudcr@laposte.net

Regard 2 : Un observatoire sur mesure pour son territoire

Gaëlle Stotzenbach, Chef du service des politiques environnementales et de la biodiversité en charge de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) – Conseil général de Seine-Saint-Denis



L'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) a été créé en 2005 par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, sur proposition de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Les élus départementaux souhaitent à travers cet observatoire rendre les données de biodiversité accessibles à tous, acteurs et habitants de la Seine-Saint-Denis. Une fois disponibles, transparentes, les habitants pourraient dès lors s'en saisir dans les débats et les projets du territoire.

L'observatoire repose sur :

- un conseil scientifique, présidé par le MNHN, garant des données de la base de données sur le patrimoine naturel de l'observatoire et de la qualité scientifique des analyses qui en sont faites,
- un comité de suivi co-présidé par le Département et le MNHN, où sont réunis l'ensemble des signataires de la charte de l'ODBU,
- une organisation administrative : un pôle scientifique, un pôle accompagnement des gestionnaires, un pôle médiation.

Comme son nom l'indique, il traite de biodiversité urbaine : une biodiversité remarquable, rappelons que le département accueille une zone de protection spéciale Natura 2000, du fait de la présence - notamment dans les parcs départementaux - de 12 oiseaux classés ; mais aussi d'une biodiversité plus ordinaire, mais tout autant indispensable. Cet observatoire met fortement l'accent sur les questions de transmission, d'appropriation.

C'est à ce titre, qu'au sein du pôle scientifique, des recherches écologiques mais aussi sur les liens homme-nature sont menées, afin de comprendre les mécanismes d'appropriation du patrimoine vivant par les habitants. C'est par ailleurs, au sein de ce pôle que sont extraites et analysées les données de la base départementale. Ainsi, en 2013, l'ODBU a réalisé 36 extractions pour des collectivités, bureaux d'études, associations, structures scientifiques et établissements publics et privés. À ce jour, 11 359 données ont été cumulées, depuis la création de la base.



Pour le pôle accompagnement des gestionnaires, il s'agit de dépasser la simple transmission de données, pour accompagner les gestionnaires dans la qualification de leur patrimoine grâce à des diagnostics faune/flore fins, puis à élaborer des plans de gestion adaptés. Une enquête a été réalisée en 2012 auprès des collectivités locales pour savoir ce qu'elles faisaient des données « biodiversité », fournies sous forme de fiches communales transmises par l'ODBU. Beaucoup ont fait part de leurs difficultés à s'approprier ces informations et à les traduire concrètement dans les projets d'aménagement ou de gestion et c'est pourquoi une assistance technique leur est proposée. D'autres avaient indiqué leur souhait de bénéficier de retour d'expériences. Les expérimentations menées par la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) du Conseil général de la Seine-Saint-Denis (dont fait partie l'ODBU) - aménagement de liaison éco-paysagères, reconstitution de sols fertiles, toitures végétalisées totems - font désormais l'objet de fiches « retours d'expériences » disponibles dans l'onglet « ressources professionnelles » du site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>.



des réponses à ses interrogations. L'animation de ce réseau nécessite un engagement fort dans le temps.



Enfin, le pôle médiation a développé un réseau d'observ'acteurs, pour rendre les habitants, comme les naturalistes non professionnels, acteurs de la biodiversité. Intégrer ce réseau, c'est participer à la collecte de données pour la base, mais aussi avoir des échanges avec les 3 pôles de l'ODBU, pour obtenir des réponses à ses interrogations. L'animation de ce réseau nécessite un engagement fort dans le temps.

Tous les ans, depuis 2010, le pôle médiation organise aussi les « 24H pour la biodiversité », au cours desquelles des ateliers naturalistes sont organisés pour permettre une collecte de donnée *in situ* avec les habitants, mais également pour s'initier aux programmes de sciences participatives (protocoles de

suivis du programme Vigie-Nature)... En 2014, ce sont plus de 900 personnes qui ont participé aux « 24H », à quelques 80 animations planifiées pendant tout le week-end des 14 et 15 juin. 645 observations ont été effectuées et 298 espèces, observées.

Après environ 10 ans d'existence, il est intéressant de constater que la légitimité de l'Observatoire est désormais avérée : c'est un acteur ressource reconnu sur le territoire pour de nombreux gestionnaires, mais également pour les associations naturalistes, le monde de la recherche et le grand public qui s'intéresse à la question clé de la nature en ville. D'ailleurs, les signataires de la charte sont de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés (entreprises privées, établissements publics, lycées...).

Contact :

Structure : Conseil général de Seine-Saint-Denis

Intervenant : Gaëlle Stotzenbach, Chef du service des politiques environnementales et de la biodiversité en charge de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU)

Mail : Gstotzenbach@cg93.fr



Sophie Bringuy, Conseillère régionale des Pays de la Loire, Vice Présidente de la Commission aménagement du territoire et environnement.



La région Pays-de-la-Loire peut être considérée comme un "mauvais élève" car elle ne possède pas d'observatoire de biodiversité et n'a pas l'intention d'en créer un. Cette situation vient du fait qu'historiquement, ce territoire n'a pas connu de mobilisation sur le sujet.

En effet, avant 2004, la région ne possédait aucune politique biodiversité particulière, aucune base de données et aucune cartographie, d'où un gros retard par rapport à d'autres régions.

Il manquait tout d'abord un état des lieux, ce qui fut la première priorité lorsque la majorité a changé. Pour réaliser celui-ci et développer les connaissances une question s'est posée : comment les partenaires régionaux travaillent-ils ? Il s'est avéré que les différents acteurs locaux travaillaient sur le sujet sans projet collectif chacun de son côté.

Une première tentative de réalisation d'un état des lieux a eu lieu en 2005 en passant par un bureau d'études. Elle s'est soldée d'un échec car aucune synergie n'a été créée avec les acteurs existants. Est donc apparue l'idée de confier à un réseau d'acteurs le réseau de connaissances et d'y associer actions et observations. Ces acteurs ont évoqué la crainte de dépendre d'un organisme unique ce qui a conduit à la mise en place de la structuration d'un collectif régional. Ce collectif s'est appuyé sur 9 chefs de file (LPO, CEN, ONF, CRPF, FMA...) ayant chacun une mission attribuée et apportant ses connaissances.

Dans le cadre du Contrat Plan État-Région (CPER) le réseau est monté en compétences et a travaillé sur les bases de données géographiques. Une plate-forme dédiée à la biodiversité, la plate-forme Géopal, a été créée. Elle est animée par le Forum des Marais Atlantiques. Cet outil fonctionne très bien et contient beaucoup de données, se pose maintenant la question de l'utilisation de ces données.



Contact :

Structure : Région des Pays de la Loire

Intervenant : Sophie Bringuy, Conseillère régionale des Pays de la Loire, Vice Présidente de la Commission aménagement du territoire et environnement.

Mail : sophie.bringuy@paysdelaloire.fr

Regard 3 : Articuler les observatoires aux différentes échelles

Jean-Baptiste Bonin, Administrateur de l'Union Nationale des CPIE, Coordinateur du CPIE Marennes-Oléron



Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sont très habitués aux démarches participatives et développent beaucoup d'actions concernant la biodiversité. En 2010, est apparu le souhait de structurer ces actions dans le réseau des CPIE. La moitié des CPIE est impliquée dans des observatoires locaux de la biodiversité.

Ces observatoires agissent de deux manières :

- Propositions de programmes de sciences participatives ;
- Relais locaux dans des programmes nationaux.

Au niveau national beaucoup de partenariats sont créés avec diverses structures : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), 65 millions d'observateurs, Collectif National Sciences participatives-Biodiversité...

Cependant, un travail important est mené sur la pertinence du réseau des sciences participatives. En effet, il se pose le problème d'inculture des citoyens sur la biodiversité même du quotidien. Il faut donc être capable de mobiliser de nouvelles personnes et de les faire monter en compétences.

Une problématique s'ajoute à cela, le niveau régional manque de moyens financiers et donc humains pour l'animation. Celle-ci est considérée comme une dépense par les politiques qui oublient généralement la valeur de la biodiversité et les économies de demain.

Dernière problématique, la légitimité des scientifiques qui doivent être reconnus et protégés dans la véracité des données qu'ils produisent.

Contact :

Structure : CPIE Marennes-Oléron

Intervenant : Jean-Baptiste Bonin, Administrateur de l'Union Nationale des CPIE, Coordinateur du CPIE Marennes-Oléron

Mail : contact@iodde.org



SESSION 5

SESSION 5 : TRAME VERTE ET BLEUE ET SRCE

Cette session a orienté les discussions sur les thématiques de Trames Vertes et Bleues et de Schémas Régionaux de Cohérence Écologique et le rôle des observatoires dans les politiques d'aménagement du territoire.

Pour débiter, un point sur les enjeux de connaissance et l'appropriation autour des Trames Vertes et Bleues et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique a eu lieu.

Cette intervention a commencé par un bref rappel législatif et un état d'avancement des travaux d'élaboration et de validation des SRCE. Ont ensuite été présentés les différents travaux structurants et opérationnels de connaissance liés aux Trames Vertes et Bleues et Schémas Régionaux de Cohérence Écologique.

Les travaux sur les indicateurs nationaux ont également été abordés ainsi que les enjeux de structuration dans la durée de la connaissance du suivi des Trames Vertes et Bleues et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique.

Cette intervention a laissé place au débat lors d'une table ronde portant sur les besoins des territoires pour le déploiement des TVB, les réponses des observatoires et les partenariats envisageables. La question centrale de cette table ronde fut la suivante :

Comment les observatoires de la biodiversité peuvent-ils aider à une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les territoires, notamment à travers la bonne mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique ?



LES ENJEUX DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION AUTOUR DES TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB) ET DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Romuald LORIDAN, Chargé de mission « Trame verte et bleue » – MEDDE - Direction de l'eau et de la biodiversité

Romain SORDELLO, Chef de projet « Trame verte et bleue » – MNHN

➤ Introduction par Romuald Loridan du MEDDE

Le cadre de la politique de Trame verte et bleue vient des deux lois dites Grenelle du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, ainsi que des décrets publiés pour leur application, en particulier celui du 20 janvier 2014 adoptant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB).

Pour sa mise en œuvre, la TVB est encadrée essentiellement par les dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. L'article L371-1 du code de l'environnement définit en particulier la TVB et ses éléments constitutifs ; les articles R371-16 à 21 prévoient son identification par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

3 échelles sont à considérer :

- nationale : les ONTVB approuvées par décret, qui donnent des guides méthodologiques et des critères pour une cohérence nationale ;
- régionale : l'État et la région co-pilotent l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique, avec une méthode adaptée aux choix locaux ;
- locale : avec les documents de planification : SCoT, PLU ; ainsi que les projets.

L'avancement en région s'accélère : 4 SRCE ont été adoptés à la date du séminaire, possiblement 7 en fin d'année. Tout le territoire métropolitain sera couvert fin 2015.





➤ **Présentation par Romain Sordello, MNHN-SPN, pour le Centre de ressources TVB**

Cette présentation a pour objectif de faire le point sur les aspects « connaissances » au sein du projet Trame verte et bleue (TVB) :

- à l'échelle nationale, à travers les travaux du Centre de ressources (CDR) TVB ;
- à l'échelle régionale, à travers l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui est suivie par le CDR TVB.

Les travaux structurants du Centre de ressources TVB en termes de connaissances



Pour rappel, le CDR TVB est constitué :

- du MNHN-SPN, d'Irstea, de l'ONEMA qui en forment son pôle appui scientifique et technique (AST) ;
- de la FPNR et de l'ATEN qui en forment son pôle Ressources/Échanges.

Ces structures appuient le Ministère de l'écologie dans la mise en œuvre du projet TVB.

Le travail du pôle AST consiste globalement en un transfert de connaissances du secteur recherche vers le secteur opérationnel, par la production de synthèses bibliographiques, états de l'art, rapports d'expertises.

Le MNHN-SPN a contribué à la définition des enjeux de cohérence nationale TVB portant sur des espèces, des habitats naturels et des grandes continuités d'importance nationale, qui ont été intégrés aux Orientations nationales TVB approuvées par décret. Dans la continuité de ce travail, le MNHN-SPN, en collaboration avec l'OPIE, a produit



des synthèses bibliographiques pour 39 des 223 espèces retenues pour la cohérence nationale TVB. Ces documents se présentent sous la forme de tableau standardisé et centralisent la connaissance scientifique sur les traits de ces espèces en lien avec les déplacements et la fragmentation. Ces fiches doivent permettre d'aider à la prise en compte de ces espèces par les régions dans leur SRCE et d'identifier également les lacunes de savoir pour ces taxons.

Le MNHN-SPN a aussi produit :

- un rapport exploratoire sur la notion de fonctionnalité des continuités écologiques, notion qui fait désormais l'objet d'une définition juridique dans le décret relatif à la TVB. L'objectif de ce rapport est de consolider la compréhension de ce concept complexe scientifiquement ;
- un rapport sur le changement climatique et les réseaux écologiques. Ce travail fait un point sur la connaissance scientifique concernant l'impact du changement climatique vis-à-vis de l'ajustement spatial des espèces et des recompositions de communautés. Il revient sur le rôle des réseaux écologiques pour réduire et atténuer ces impacts et il identifie également des pistes de recherche et de développement pour accroître la connaissance et pour améliorer les cadrages de la SCAP (Stratégie de création des aires protégées) et TVB sur l'intégration du changement climatique.

Irstea a produit :

- des résumés d'articles scientifiques de manière à rendre plus accessible, sous une forme synthétique et en français, des publications fondamentales ou innovantes sur les continuités écologiques. Plus de 15 résumés ont été produits à ce jour, répartis au sein de 9 thèmes (ex : infrastructures linéaires, efficacité des trames, cartographie et modélisation, ...)
- un rapport sur les services écosystémiques et la TVB ;
- un rapport sur la séquence ERC appliquée aux continuités écologiques.

Ces différents travaux du CDR TVB sont disponibles sur le site <http://www.trameverteetbleue.fr>





Il faut rappeler aussi que le pôle échange du CDR TVB (FPNR) organise depuis plusieurs années 3 à 4 journées d'échanges par an sur des thèmes à appréhender par des continuités écologiques. Ces journées sont des moments de partage de connaissances théoriques et pratiques sur la TVB vis-à-vis du thème traité.

Enfin, le CDR TVB organise actuellement un séminaire de rencontre entre chercheurs et gestionnaires qui aura lieu en mars 2015 pour aborder spécifiquement l'interface entre recherche et application dans la TVB.

La connaissance au sein du projet TVB au niveau opérationnel (échelle SRCE)

Le CDR TVB mène un suivi de l'élaboration des SRCE, sur les aspects techniques, afin de connaître les méthodologies utilisées par les régions. Ce suivi se concrétise sous la forme d'un tableau mis à jour régulièrement selon une répartition des 21 régions métropolitaines entre les différents partenaires du pôle AST du CDR. Des synthèses thématiques sont ensuite effectuées à partir de ce tableau de base.

Des premiers éléments issus de ce suivi ont été présentés au CN TVB et aux réunions nationales du réseau des chargés de mission TVB DREAL/CR. Ce suivi est une source importante pour faire le point sur les aspects « connaissances » au niveau régional pour l'élaboration des SRCE (besoins, sources, lacunes, ...).

A ce stade, les premières tendances montrent que pour l'identification des éléments de trame verte et bleue (réservoirs et corridors), les régions ont besoin de connaissances de types :

- informatiques (données) : zonages (de biodiversité notamment tels que Réserves, ZNIEFF, N20000), d'occupation du sol, de répartition (de milieux, d'espèces, d'habitats naturels) ;
- fondamentales (ex : distances de dispersion, comportements d'espèces) ;
- méthodologiques (ex : outil de modélisation).

Pour cela :

- elles mobilisent les données existantes issues de différentes bases (INPN, bases de données des associations naturalistes, Corine Land Cover, ...) ;



- elles engagent des études dédiées : recensement de haies, recensement de milieux, études sectorielles (perméabilité agricoles, ...), recueil d'expériences (ex : documents d'urbanismes) ;
- elles sollicitent le dire d'expert (connaissances de terrains, CSRPN, ...).

Enfin, les SRCE comportent une partie « plan d'actions stratégiques » (PAS) qui est l'occasion pour identifier des efforts de connaissance qui seront à mener pendant sa mise en œuvre. A ce stade du suivi du CDR TVB, la plupart des SRCE ont effectivement planifiés des efforts de connaissances :

- soit en termes d'inventaires/acquisition de données (espèces, milieux, occupation du sol) ;
- soit en termes d'actions/retours d'expériences ;
- soit en termes de connaissances fondamentales et de méthodologies (meilleure compréhension des concepts comme la fonctionnalité, des outils de modélisation ou encore acquisition de savoir sur les traits de vie d'espèces).

Contacts :

Structure : Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie

Intervenant : Romuald LORIDAN, Chargé de mission « Trame verte et bleue »

Mail : Romuald.Loridan@developpement-durable.gouv.fr

Structure : Muséum National d'Histoire Naturelle

Intervenant : Romain SORDELLO, Chef de projet « Trame verte et bleue »

Mail : sordello@mnhn.fr

[Téléchargement du diaporama](#)



TABLE RONDE : COMMENT LES OBSERVATOIRES PEUVENT AIDER À LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉPLOIEMENT DES TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB) ET DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)?

Cette table ronde, animée par **Alain Bougrain Dubourg**, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a regroupé huit personnalités :

- **Geneviève Gaillard**, Députée des Deux-Sèvres ;
- **Jean-Luc AIGOIN**, Représentant de l'Association Les Eco Maires ; Maire de Saint-Jean-de-Serres (30)
- **Laurence Marcillaud**, Vice-présidente de la commission Biodiversité - Eau - Littoral du Conseil Régional Poitou-Charentes ;
- **Eric Gautier**, Président du Conseil général des Deux-Sèvres ;
- **Dominique Chevillon**, Président de la commission environnement, Comité Économique Social et Environnemental Poitou-Charentes ;
- **Alain Vérot**, Chef de division Nature Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes ;
- **Patricia Busserolle**, Directrice du Conservatoire des espaces naturels Poitou-Charentes ;
- **Alain Persuy**, Chargé de mission environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes.

Chacun des participants à cette table ronde s'est exprimé sur le rôle "idéal" qu'ils envisagent pour un observatoire dans le déploiement de la TVB et des SRCE. Globalement, les observatoires peuvent avoir un rôle important pour assurer la mise en place du SRCE et de la TVB. Ces notions sont inconnues du grand public, elles inquiètent notamment par les moyens économiques qu'elles nécessitent dans un contexte économique difficile. La réussite de leur mise en œuvre dépend des acteurs de terrain ; pour cela trois éléments sont fondamentaux :

- Concertation et communication avec l'ensemble des acteurs ;
- Appuis des pôles ressources ;
- Trajectoire avec échéances.

Pour répondre à cela, idéalement, l'observatoire se doit d'être un lieu ouvert, d'échange et de porter à connaissance. Il doit acquérir, contenir et diffuser les connaissances disponibles sur le territoire. Son expertise lui permet d'être un appui technique pour les élus lors de la mise en œuvre de la TVB. Son rôle de « boîte à outil » de mise en réseau lui permet d'animer, donc de faire le lien, entre les acteurs et de fluidifier la mutualisation de l'information pour la faire passer aux citoyens.

Lors du passage au concret de la TVB dans les documents d'urbanisme, l'observatoire devrait pouvoir apporter une plus-value par rapport aux porter à connaissance de l'État en sortant des espaces inventoriés et protégés mais en prenant en compte les espaces fonctionnels.

Enfin, l'observatoire devrait évaluer les résultats de la mise en œuvre de la TVB pour réadapter les politiques publiques si les objectifs ne sont pas atteints. A l'unanimité, les acteurs présents à cette table ronde expriment le fait que la mise en œuvre des TVB et SRCE doit venir de « la base », des acteurs de terrain. Attention cependant, sans recommandations et prescriptions de l'État, seuls les acteurs investis et motivés agiront réellement.

La souveraineté de l'État est donc nécessaire afin de fixer le cap et donner les objectifs en respectant le principe de subsidiarité. Ainsi, l'État donne du sens avec une stratégie; la loi donne les orientations pour mettre en place la TVB. Elle impose sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Cependant, il y a de grosses différences entre une prise en compte volontariste ou non. Il est donc nécessaire d'avoir des acteurs informés et parties prenantes. La réussite passera par le travail en synergie avec tous et notamment les exploitants agricoles pour une co-construction de la TVB.



SESSION 6

SESSION 6 : CLÔTURE



Jean-Marc Michel, Directeur Général des Services du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ce séminaire a permis à un certain nombre d'intervenants d'apporter leur expérience personnelle en matière d'observatoire et de biodiversité. Les participants ont ainsi abordé la biodiversité sous une forme pas seulement académique et institutionnelle mais également dynamique et professionnelle. Il est important de garder à l'esprit que la biodiversité n'est pas qu'un discours de spécialistes, elle va au devant de ceux qui savent un peu moins et de tous les concitoyens.

Le réseau des observatoires se doit d'être vivant, avec des gens, avec une proximité professionnelle, qui attend d'être rassemblé et enrichi sans oublier les collègues de l'outre-mer. La biodiversité marine doit également être abordée, il y a une avancée forte des politiques sur ce sujet via le Grenelle et la Directive Cadre sur les Milieux Marins. Les écosystèmes terrestres et marins nécessitent un investissement intellectuel, des collectivités, de l'État.

Des changements sont nécessaires pour préserver la biodiversité, ils passent indéniablement par la pédagogie, les explications dont elle rend service à l'espèce humaine. Il faut permettre aux habitants de s'approprier la biodiversité afin qu'ils soient fiers de leurs connaissances naturalistes. L'information, la sensibilisation et la participation citoyenne peuvent faire changer les choses. L'appropriation par la population pourrait être facilitée en intégrant d'autres valeurs : patrimoniales, paysagères...

Il est également indispensable de réussir l'intégration des politiques publiques. Les observatoires ne peuvent pas agir sans les autres politiques publiques : sanitaires, aménagement....

Concernant plus particulièrement l'aménagement du territoire, lors de la proposition de la Trame Verte et Bleue de nombreuses craintes sont apparues. Le parallèle est souvent fait avec les politiques de mise en œuvre des ZNIEFF et de Natura 2000. Aujourd'hui ce sont des réussites, la mise en œuvre des politiques publiques peut donc aboutir à des résultats, il en sera de même pour la Trame Verte et Bleue. L'accompagnement réalisé par les observatoires pour la réalisation de la TVB permettra l'appropriation de la démarche par les citoyens et sera la clé de la réussite.

La prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques publiques sera possible notamment en réussissant à démontrer que la prévention du changement climatique se fait plus facilement si l'on possède des écosystèmes riches qui savent évoluer et se protéger tout seuls. Pour cela, la relation climat et biodiversité sera à l'ordre de la conférence climat portée par la France en 2015.





Jean-François Macaire, Président de la Région Poitou-Charentes

Le sujet de la biodiversité n'est pas toujours au cœur des politiques publiques locales ou régionales car l'économie ou bien l'emploi prennent le pas dessus. Il faut donc réexpliquer à chaque débat qu'il n'y a pas d'opposition entre les deux. La biodiversité n'est pas qu'une philosophie, c'est un pari économique sur l'avenir. Cet argument est à développer auprès des citoyens, la biodiversité est un choix stratégique de développement des territoires !

En 2004, Ségolène Royal a déclaré la région Poitou-Charentes sans OGM, cette façon de poser le débat indique que ces choses ne sont pas bienvenues dans notre région ! La question de la biodiversité est ensuite venue au travers de l'excellence environnementale.

Quelques exemples de réalisations locales peuvent être cités :

- Charte terre saine (Région Poitou-Charentes) : politique sans subventions signée par 260 communes volontaires pour la gestion sans pesticides de leurs espaces communaux (soit 1/5 des communes régionales signataires) ;
- Plan régional biodiversité (Région Poitou-Charentes) : vise plusieurs objectifs : reconquête du label PNR du Marais Poitevin, lutte contre les espèces envahissantes, opération milles mares, préservations des races locales, amélioration de la qualité de l'eau.

Ces politiques reposent sur des politiques citoyennes des élus qui souhaitent améliorer concrètement les choses près de chez eux.

En 2011 l'élaboration du SRCE s'est basé sur la sollicitation des membres du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN), animé par l'Observatoire Régional de l'Environnement. En 2014, le RPAPN a produit un catalogue d'actions visant à accompagner la mise en œuvre de la TVB. Sur cette base, la Région a adopté une série de mesures en faveur des communes pour les aider à mettre en œuvre la TVB. Cet accompagnement s'est appuyé sur les réseaux associatifs encrés localement : le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturels et le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau, animés par l'Observatoire Régional de l'Environnement localement.

La Région souhaite également mettre en place des initiatives visant d'autres publics : scolaires, jeunes, entreprises, aménageurs, urbanistes, touristes, agriculteurs, sociétés civiles... Pour que tous s'approprient la TVB et la reliant à des actions locales concrètes.



Organisateurs



Avec le soutien financier de



Les actions de l'ORE sont financées par



Avec la participation de :
L'Europe, l'Etat, les Agences de l'eau
Loire-Bretagne et Adour-Garonne,
la région Aquitaine, les Conseils
généraux de la Gironde, de la Vienne
et des Deux-Sèvres

Partenaires



<http://seminaire-onb.observatoire-environnement.org/>



Contact et informations

Observatoire de l'Environnement Poitou-Charentes

+33 (0) 5 49 49 71 16 contact@observatoire-environnement.org